

L'élimination des douanes intérieures et l'établissement d'un tarif commun comme d'une politique commerciale commune, l'abolition des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux, l'instauration de politiques communes dans le domaine des transports et de l'agriculture, la mise sur pied des procédures assurant, d'une part, que la concurrence privée n'est pas faussée, et, d'autre part, que les politiques économiques des divers états sont bien coordonnées de façon à parer aux déséquilibres de la balance des paiements, en rapprochant au besoin les législations individuelles et créant les fonds sociaux et les banques de développement requises, RIEN DE TOUT CELA NE NOUS EST ÉTRANGER.

Marcel FARIBAUT



HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMM.

25¢

VOL. XXXVII NO 26

635 est, boul. Henri Bourassa, Montréal 12

29 juin 1964

Tant bien que mal soulagés par les deux cataplasmes de M. Lesage,

Nos cultivateurs continueront de protester

Survenant au beau milieu de réjouissances populaires animées d'une ferveur patriotique comme il ne s'en est pas manifesté souvent, depuis deux siècles, la "marche sur le parlement" de nos cultivateurs arrive singulièrement à point pour nous empêcher de sombrer dans la béatitude de l'enthousiasme. Comme le dit L'Écriture: "il y a temps pour la réjouissance; mais il y a temps pour la réflexion". En nous forçant, avec les moyens dont abusent les protestataires endémiques, à nous tourner les yeux vers la campagne, peut-être nos "habitants", toujours aussi braves, et sages, et patients, mais néanmoins acculés à la ruine et à l'émigration, sauront-ils enfin nous intéresser suffisamment au sort de l'industrie qui les fait vivre et qui nous est essentielle, pour que nous levions un peu le nez au-dessus de nos affaires, histoire de voir les affaires des habitants sous leur vrai jour. Or quand on les voit sous leur vrai jour, on voit aussi qu'elles ne peuvent absolument pas être dissociées des affaires en général, pas plus que de nos propres affaires à chacun. Ils ont beau être disséminés, au loin, dans la grande paix de la campagne; ils ont beau y vivre, aux yeux des promeneurs, dans une vie à certains égards idyllique, la vérité toute nue, c'est qu'ils se meurent, dignement, mais rapidement. Or que cela plaise ou non, ils n'ont pas du tout, mais pas le moins, envie de mourir. A bout de patience et d'expédients, ils ont décidé de se faire entendre, puis de se faire écouter, une fois pour toutes. A Québec, avant de partir pour... ailleurs, le Premier ministre a tout de même pris le temps d'apposer deux cataplasmes. D'ici à ce que soit soumis le rapport de la commission Bélanger sur la fiscalité, c.a.d. à l'automne-tard, l'impôt scolaire (foncier) des cultivateurs seront réduit de 25%. D'autre part, le cabinet verra à ce que le prix du lait leur soit payé vingt cents de plus le cent livres. Ce qu'il y a de sérieux, c'est qu'il leur a donné l'assurance qu'ils avaient, pour une fois, été entendus et qu'on s'occuperait d'eux. La manifestation s'est néanmoins continuée toute la journée. S'il faut en juger par les efforts de persuasion, faits de charme et de promesses, qu'on fait plusieurs ministres, dont M. Lajoie, pour les "tranquilliser", on est en droit de conclure que cette première marche sur Québec a réussi. Ce qui a manifestement persuadé les dirigeants de l'U.C.C. que le moyen étant bon, on serait "ben bête" de n'y pas revenir. Et tout le monde sait bien que les cultivateurs ne sont pas si bêtes. Sans doute nos hommes d'affaires seront-ils les premiers à se réjouir de voir que la révolution tranquille, mais dynamique et constructive, qui "ravigote" le Québec est enfin parvenue jusque dans les campagnes.

Si elles s'établissent au Québec,

Peugeot et Renault jouiront de concessions tarifaires

Les négociations concernant l'établissement éventuel d'usines d'assemblage Renault et Peugeot, au Québec, doivent mener à des résultats positifs. Le ministre de l'industrie, M. Charles Drury, poursuit actuellement de sérieux entretiens avec les représentants de ces deux sociétés et avec M. Gérard Lévesque, ministre québécois de l'Industrie et du Commerce. Le principal sujet de discussion entre les représentants des organismes concernés, est sans contredit la possibilité que le gouvernement fédéral accorde des concessions tarifaires identiques à celles consenties, l'an dernier à la société Volvo, pour faciliter son établissement en Nouvelle-Écosse.

Même s'il est toujours question de rumeurs et qu'aucune des trois parties en cause n'a voulu confirmer quoi que ce soit, de plus en plus certain qu'un accord sera conclu très bientôt. M. Lévesque n'a pas voulu confirmer une autre rumeur voulant que les concessions en cause se situent en-dessous des avantages réclamés par Renault et Peugeot. Il a déclaré ne pas être en mesure de dire ou de préciser leurs exigences.

D'autre part, les pourparlers en vue de l'établissement au Québec des usines d'assemblage d'automobiles françaises se poursuivent "au niveau officiel," a dit M. Lévesque, précisant que ses hauts fonctionnaires étaient là-

dessus en contact avec ceux du gouvernement fédéral.

A Ottawa, on prétend que le gouvernement central ne saurait accorder plus aux entreprises françaises qu'à la firme suédoise.

Les avantages consentis à Volvo prévoyaient une réduction du tarif normal de 25 pour cent sur l'importation des moteurs et, jusqu'au mois dernier et l'exemption d'un droit de 17½ pour cent sur certaines pièces.

M. Drury a précisé que les deux

usines d'assemblage de pièces d'automobiles, Peugeot et Renault, seront financées par une société canadienne située au Québec.

Si nous associons cette déclaration aux voyages en Europe qu'effectuait tout dernièrement M. Gérard Filion, il est plausible que la société qui financera ce projet, tant attendu et tant souhaité, ne peut être que la Société Générale de Financement. A la suite de tels développements, et si nous nous fions aux rumeurs qui circulent depuis déjà longtemps, nous pouvons presque prendre comme acquis que ces deux sociétés s'établiront fort probablement à Portneuf.

Pour la reconstruction de l'usine de Paspébiac

Québec versera des subventions

Le gouvernement provincial et, plus spécialement, le ministère de l'Industrie et du Commerce ont accepté, en principe, de subvenir aux besoins les plus pressants et les plus urgents des industries qui auront été frappées par des sinistres. Cette décision signifierait même que la province avancerait, au moyen de subventions, 33 pour cent du coût nécessaire pour renouveler l'équipement et la machinerie de l'usine détruite. Ces subventions, cependant, ne seraient accordées que lorsque la reconstruction des immeubles industriels ainsi détruits par un sinistre, aura été décidée suivant des normes qui tiennent compte du milieu où ils sont situés, de son économie et de ses conditions sociales.

Ce serait sur cette base que le

ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérard D. Lévesque, envisagerait l'aide gouvernementale pour la reconstruction des établissements industriels de la société Robin, Johes et Withman incendiés récemment à Paspébiac, en Gaspésie. Ce sinistre a entraîné un chômage forcé pour 250 ouvriers et des pertes matérielles de \$1,500,000.

L'existence et la nature de l'aide gouvernementale dépendront de la décision de la compagnie quant aux normes qu'elle appliquera à la reconstruction de ses immeubles.

Entre-temps, les ministères du Travail et du Bien-Être social travailleront de concert pour offrir du travail aux ouvriers affectés par le sinistre ou soutenir financièrement leurs familles.

Contraste de l'actualité

Les Montréalais sont dans la joie et nos cultivateurs se désespèrent

Par Laurent LAUZIER

C'est une situation déjà connue qu'il existe, dans la province, plusieurs régions qui ne participent pas à la prospérité générale qui se manifeste dans notre économie. Nous voulons désigner de vastes territoires du Bas du fleuve et d'autres régions agricoles du nord de la province où le niveau de vie de la population est loin de ressembler à celui qui a cours dans la métropole.

Il est impossible de ne pas songer au problème que pose cette pauvreté persistante devant l'ampleur des événements qui tentent d'attirer l'attention de tout le pays, et même celle du monde entier, sur l'essor phénoménal qui se manifeste dans la métropole. Au fait, il est significatif de constater que les cultivateurs ont organisé une marche sur Québec en même temps que les Montréalais célébraient avec un enthousiasme nouveau, le degré de maturité atteint dans notre vie nationale et les perspectives de progrès qui s'inscrivent maintenant dans les destinées de la plus grande ville du pays.

L'industrialisation intense qui se produit dans la province et qui est conduite, par la force de facteurs économiques vitaux, à graviter autour du Grand Montréal, reste de nature à accentuer le déséquilibre qui se manifeste depuis plusieurs années entre le degré de prospérité des centres urbains et celui des régions purement agricoles, particulièrement celles qui sont le plus éloignées des grands marchés de consommations. Un effort a été tenté, au niveau de la planification économique, pour attirer l'attention des autorités gouvernementales sur ce phénomène inquiétant. Les autorités fédérales elles-mêmes ont reconnu l'urgence de travailler au relèvement économique de certaines régions de la province. Toutefois, les mécanismes de recherche mis en oeuvre n'ont pas encore donné des résultats concrets et nous sommes informé qu'il existe, dans certaines régions sous observation, une antipathie grandissante entre les planificateurs de l'État et les principaux chefs de la population locale qui veulent des mesures immédiates et non de savantes études.

Qu'on l'admette ou non, il est bien évident que la publicité montrée autour de l'essor économique qui se manifeste dans la métropole est de nature à déclencher un nouveau mouvement d'exode des ruraux vers la grande ville où les personnes sont si nombreuses et si brillantes. Il est d'ailleurs admis que ce mouvement est commencé et qu'il s'accroîtra au cours des prochains mois, alors que les mises en chantier relatives à l'Exposition universelle exerceront une forte influence sur la main-d'oeuvre disponible.

On aurait cependant tort de croire que l'activité économique qui se développera dans la métropole sera suffisante pour absorber le surplus de main-d'oeuvre qui pourra venir de la campagne. Il faut se rappeler que l'industrie de la construction est de plus en plus mécanisée et qu'elle fait surtout appel aux hommes de métier. On voit mal comment elle pourrait donner du travail à ceux qui ne possèdent pas de techniques spéciales.

Il serait donc urgent que les autorités concernées donnent les avertissements nécessaires afin d'empêcher que le nombre des chômeurs ne s'accroisse davantage dans la métropole.

L'essor de la métropole exercera, au cours des prochains mois, une forte influence non seulement sur la main-d'oeuvre mais encore sur les capitaux disponibles pour la mise en chantier de travaux publics. Au fait, il est évident que le placement immobilier se fera sur une si haute échelle dans la métropole et que cela créera une certaine rareté des capitaux pour fins de développement municipaux et scolaires. Dans l'état précaire où se trouvent les finances d'une foule de corps publics, on peut facilement prévoir le développement de situations fort difficiles qui conduiront à de nouveaux conflits dans le domaine de l'enseignement.

Il appartient aussi aux autorités provinciales de rechercher un meilleur équilibre dans l'utilisation de nos capitaux disponibles par l'adoption d'une politique réaliste sur la décentralisation industrielle qu'il est urgent d'entreprendre dans la province. Autrement, on risque fort que les années d'abondance que nous vaudra la tenue de l'Exposition universelle ne bénéficient uniquement à la métropole, accentuant à un point dangereux l'état de pauvreté économique qui sévit déjà dans plusieurs régions de la province.

Pour le progrès de l'entreprise:

L'organisation du bureau

Bureau et mécanographie

par Jean-Marc CHAPUT, L. Sc. comm.
professeur aux H.E.C.

N.D.L.R. Toujours dans l'intention d'augmenter la somme et la qualité des services qu'elles peuvent rendre à ses lecteurs, "Les Affaires" ont obtenu la collaboration de M. Jean-Marc Chaput, licencié en sciences commerciales et professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales, qui inaugure, cette semaine, une série d'articles portant sur l'organisation d'un bureau. Cette série d'articles fera l'objet d'une nouvelle chronique régulière qui s'ajoutera à celles intitulées "Bourse et Placement" et "Commentaires économiques". -- Cette nouvelle chronique, "L'organisation d'un bureau" s'adresse particulièrement à ceux, parmi nos hommes d'affaires, qui éprouvent des difficultés à assurer un contrôle efficace de tous les secteurs de leurs entreprises. Dans ses articles, M. Chaput étudiera nécessairement des cas d'espèces afin de toucher le plus grand nombre possible de lecteurs. Aussi, sachant bien que des cas particuliers peuvent se présenter, M. Chaput se fera-t-il un plaisir de répondre, par l'entremise de ce journal, aux questions que nos lecteurs voudront bien faire parvenir. -- Nous donnons ci-dessous le plan de la chronique de M. Jean-Marc Chaput, qui est aussi gérant de la société Administration et Finance Inc., afin que nos hommes d'affaires puissent suivre, plus facilement, les principes de bases et les conseils qu'elle contiendra.

GENERALITES.- Définition. Responsabilité du chef de bureau. Le travail de bureau dans l'entreprise moderne: expansion et caractéristiques, selon l'envergure de l'entreprise.

PREVISION.- TROIS éléments de la prévision:

- 1) Analyse des tâches
- 2) Analyse du personnel
- 3) Cédule du travail.

ORGANISATION.- Trois composantes de l'organisation:

- 1) Le bureau: emplacement physique et son agencement.
- 2) Les machines (mécanographie plus ou moins poussée).
- 3) Le personnel: sélection et formation; rémunération et conditions de travail.

CONTROLE.- Trois postes à contrôler.

- 1) La matière première - les formules
- 2) Les produits en cours - les modes opératoires
- 3) les produits finis - les dossiers et le courrier

CONCLUSION.- Tout ceci vise à la préparation d'un rapport utile.

En 1950, une grave inondation de la ville de Kansas, aux Etats-Unis détruit partiellement l'usine de la Compagnie Procter & Gamble. Les dommages s'élèvent à plusieurs milliers de dollars. Les bureaux deviennent inaccessibles; les documents naviguent; les cartes perforées flottent à travers les différents départements.

Et c'est ainsi, que trois semaines plus tard, avant que tout autre travail de réfection soit entrepris, il faut essayer de reconstituer, avec ce qui reste parmi les décombres, les dossiers des employés, des clients, des fournisseurs, des commandes, etc. Pour résumer son expérience de l'affaire, le vice-président de la compagnie, M. J. Gibson Plaesants, écrivait dans la revue Office Executive: "Eliminate the office and you have an organization with amnesia."

Combien d'entreprises sans avoir eu de tels désastres, souffrent quand même d'amnésie. Oh! Ils ont bien un endroit appelé bureau. C'est un fouillis indescriptible, où l'on trouve aujourd'hui ce que l'on cherchait avant hier, mais où l'on ne trouve jamais ce qu'on désire aujourd'hui. Combien de chefs d'entreprises ont dû prendre des décisions sur des estimés plus ou moins précis, décisions qui plusieurs fois n'ont pas été heureuses.

Aussi est-il temps que l'on regarde de plus près le problème du bureau et que l'on fasse un examen de conscience. Les dirigeants d'entreprise ont investi des sommes fabuleuses dans l'organisa-

tion et le contrôle de la production. Il serait temps que l'on pense à organiser et contrôler le bureau; à y établir des standards de production quantitativement et qualitativement. D'autant plus que le bureau représente un charge fixe

importante à l'état de pertes et profits.

Cependant, souvent l'on confond organisation de bureau avec mécanographie. Et pourtant! Les deux se complètent, mais diffèrent essentiellement. Et cette méprise

oblige les chefs d'entreprises à négliger l'organisation sous prétexte que des machines de bureau, cela coûte cher!

Aussi cette nouvelle série d'articles sur l'organisation de bureau servira-t-elle à corriger cette méprise. Ainsi, l'on essaiera de replacer le problème dans l'ensemble du complexe administratif.

Et l'on découvrira alors, qu'avant de réorganiser le bureau, qu'avant d'acheter du mobilier tout neuf, de louer un nouveau local, de se procurer le calculateur le plus moderne, la question à se poser demeure celle que dicte le simple bon sens: quelles sont les informations dont ont besoin les dirigeants pour prendre des saines décisions?

Car le bureau idéal n'est pas celui qui est le mieux éclairé, le mieux climatisé, le mieux décoré; c'est celui qui répond totalement à cette double nécessité, à savoir:

a) Fournir à chaque gérant les renseignements nécessaires pour

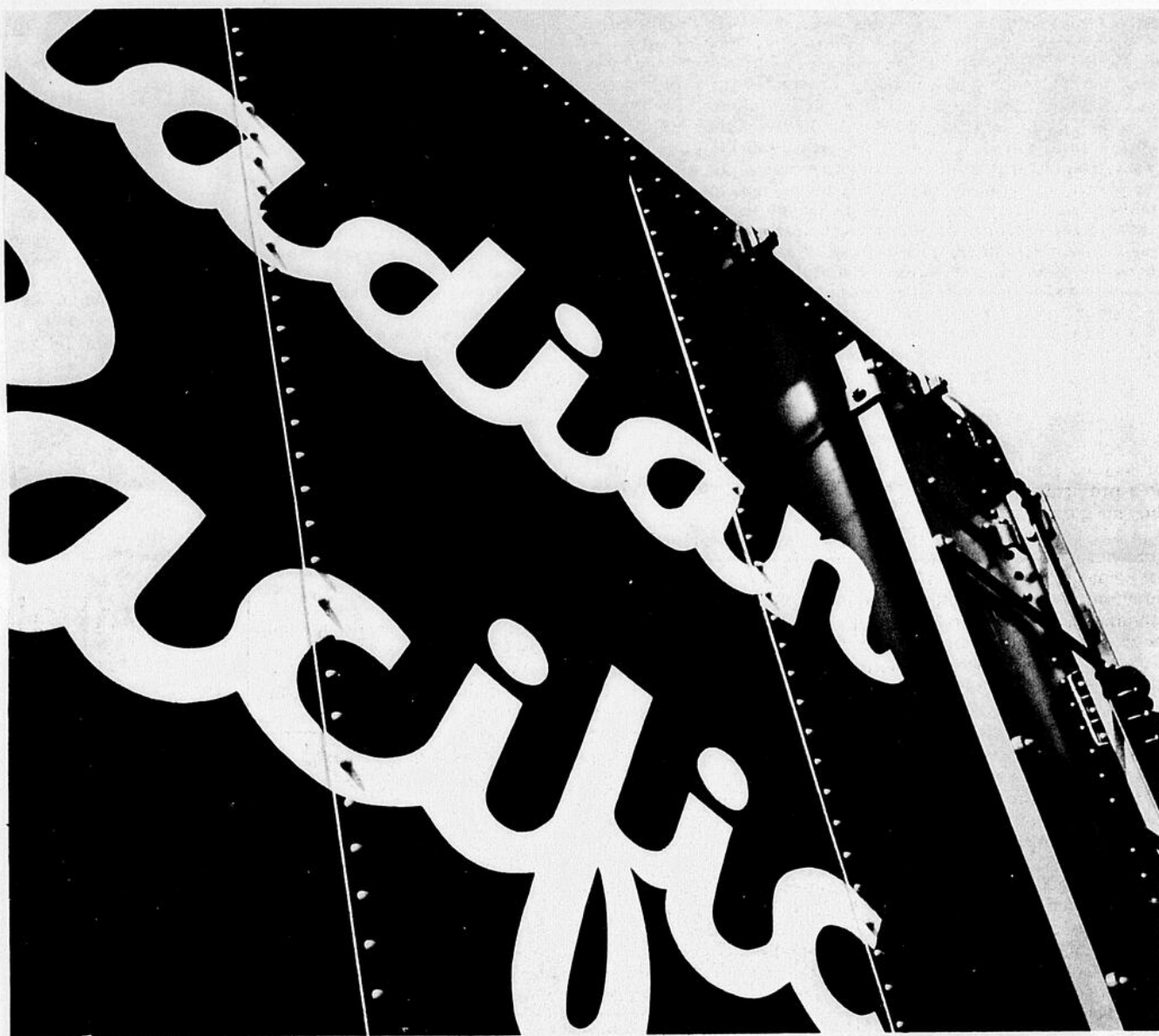
planifier ses objectifs et les moyens d'en vérifier la réalisation.

b) Exiger de chaque gérant les renseignements nécessaires à mieux mesurer et augmenter son efficacité.

Toute cette information sera traduite sous forme de rapports. Voilà en fait, le bureau: une section de l'entreprise qui sera responsable de la préparation des rapports.

Ce fait a d'ailleurs donné naissance à cette forme de rapport que les Américains ont baptisée: "Management Reporting by Exception." Il s'agit d'attirer l'attention de la gérance sur les exceptions à la règle tracée, au plan défini au début de l'opération. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir à ce sujet au cours des articles suivants.

Nous croyons donc qu'il est opportun que la gérance porte un peu plus d'attention au problème du bureau, de son organisation, de son efficacité. C'est pour aider en ce sens, que nous entreprenons cette série d'articles.



Le Canadien Pacifique ne croit pas à la magie ...

84,948 wagons de marchandises, ça ne sort pas d'un chapeau ...
Un réseau de transport des marchandises de 21,000 milles, non plus.
Ce n'est pas par magie qu'on devient un géant du transport des marchandises.
Non. C'est parce qu'on connaît à fond la manutention des marchandises.
C'est parce qu'on transporte tout avec le même soin que s'il s'agissait de sa propriété.
Parce qu'on sait bien que des marchandises qui arrivent endommagées
Sont des marchandises qui n'arrivent pas.
Parce qu'on transporte avec autant de soin 200 lb. que 2,000 tonnes de marchandises.
Parce qu'on a le souci du travail bien fait. Parce qu'on travaille fort.
Et c'est précisément ce que nous faisons.
Nous sommes à votre service.
Pour tout genre d'expédition. Pour n'importe quelle destination.
Faites demander un représentant du service-marchandises du Canadien Pacifique.
C'est un expert tout entier à votre service.

EXPÉDIEZ
Canadien Pacifique

TRAINS / CAMIONNAGE / BATEAUX / AVIONS / HÔTELS / TÉLÉCOMMUNICATIONS
LA COMPAGNIE DE TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE

Le complexe sidérurgique

Le groupe Hollinger prépare-t-il son rôle de fournisseur de minerai de fer?

Un ancien président de Dominion Steel and Coal Corporation, M. Albert L. Fairley, accédait, la semaine dernière, à la direction du puissant groupe Hollinger ainsi qu'à celle de Labrador Mining and Exploration Co. Cette nomination était prévue depuis quelques semaines dans les milieux financiers. Elle pourrait bien s'inscrire dans le jeu des grandes alliances qui précéderont la construction du futur complexe sidérurgique.

Au fait, on peut se demander si l'une des principales tâches de M. Fairley à son nouveau poste, ne sera pas de négocier avec les autorités provinciales les ententes relatives au minerai de fer qui sera utilisé par la future aciérie. Il semble normal, en effet, que les grands producteurs de minerai du Nouveau-Québec qui font, depuis quelques années, des efforts considérables pour élargir leurs débouchés, se livrent une concurrence assez sévère aux fins de devenir principal fournisseur de l'aciérie québécoise.

Nombreux indices

Il avait été mentionné au moment de la démission de M. Fairley, comme président de Dosco, au mois de mai dernier, que celui-ci serait peut-être choisi par les autorités provinciales pour diriger l'établissement du complexe sidérurgique dans la province. Plusieurs observateurs avertis allégaient que le président démissionnaire était en excellents termes avec le chef du gouvernement provincial et que la précieuse expérience qu'il avait acquise à la direction de Dosco était de nature à influencer le choix des autorités provinciales. Il est certain que M. Fairley a rencontré plusieurs fois le premier ministre pour de longs entretiens, mais ni l'un ni l'autre n'ont indiqué le sujet de leurs délibérations. Dès le début de juin, la presse financière indiquait cependant que M. Fairley passerait à la direction du groupe Hollinger qui détient une participation fort importante dans l'exploitation

de gisements de minerai de fer au Nouveau-Québec.

Cette nouvelle orientation dans la carrière de M. Fairley signifie pas qu'il cessera de s'intéresser au projet québécois. Au contraire, il semble qu'il ait jugé plus avantageux de placer son action à un autre niveau pour devenir le principal négociateur dans les contrats d'achat de minerai de fer que devra conclure la direction de la future aciérie. Ce nouveau rôle peut devenir d'une importance capitale si l'aciérie québécoise prend la forme d'une entreprise mixte où les capitaux privés seront appelés à jouer un rôle de direction, non seulement dans la construction et l'administration du futur complexe mais surtout dans son financement.

Phase décisive

Même si le gouvernement, notamment le premier ministre M. Lesage, mentionne encore que la décision relative à la sidérurgie reste avant tout liée à la rentabilité d'un tel projet, il est assez

évident que cet aspect de la question est dépassé depuis plusieurs semaines alors que certains experts, qui ont participé aux travaux de recherches commandés par le comité de sidérurgie, se sont prononcés d'une façon catégorique en faveur de la construction immédiate. L'hésitation que manifeste les autorités provinciales origine de problèmes beaucoup plus concrets qui ont principalement trait au choix de l'emplacement, aux méthodes de conquête du marché et au financement du projet.

Dans ce vaste champ où se négocieront les alliances entre l'entreprise libre et l'Etat, les jeux en sont plus qu'à leurs débuts puisqu'il semble généralement admis, dans les milieux bien informés, que les grandes aciéries canadiennes, notamment Dominion Steel and Coal, participeront financièrement et directement au projet québécois. La direction de ces dernières entreprises aurait finalement reconnu que le futur développement sidérurgique au Ca-

nada doit se faire dans la province de Québec à cause du potentiel énorme qu'offre son marché en plein développement et de l'énergie qu'elle est en mesure de fournir pour l'utilisation des nouveaux procédés de fabrication. Maintenant que cette décision est acquise elles chercheraient, comme il est normal en régime d'économie libre et de concurrence des capitaux à mousser leur participation au projet québécois tout en sauvegardant les positions déjà acquises.

Nouvelle optique

C'est dans cette optique d'une collaboration directe de la libre entreprise au projet de sidérurgie, qu'il faut se demander quel rôle jouera le nouveau président du puissant groupe Hollinger dans les ententes qui seront conclues par les autorités provinciales avec les principaux fournisseurs de minerai de fer de la province. M. Fairley dirige maintenant un groupe de sociétés qui possède des ressources financières considérables et dont l'objectif principal, comme il a été mentionné à l'assemblée

annuelle des actionnaires, est d'en arriver à une plus grande diversification dans les placements. Il n'est donc pas impossible que des fonds soient ainsi offerts au gouvernement pour la construction du complexe sidérurgique pourvu que l'Iron Ore Co. of Canada soit sur la liste des principaux fournisseurs de minerai de fer.

L'expérience passée nous a cependant appris qu'il serait bien inutile de croire que les autorités provinciales se prononceraient sur la possibilité d'un tel développement au cours des prochaines semaines. Il est d'ailleurs normal, dans ce domaine où s'exercent les plus fortes pressions sur le projet québécois, que les négociations soient conduites avec le moins de bruit possible si on veut les maintenir dans le véritable sens de nos intérêts et selon les exigences financières du développement projeté. Cette période de grandes alliances se prêterait mal à ce besoin de consultation populaire auquel a trop souvent cédé jusqu'à maintenant le gouvernement.

Laurent LAUZIER

Les financiers sont ceux qui gagnent le plus d'argent

Selon les statistiques du ministère du revenu pour l'année 1962, 36 pour cent des sommes perçues en impôts proviennent de la classe de citoyens qui ont gagné entre \$5,000 et \$10,000. Ceux qui ont eu des revenus supérieurs à \$10,000 représentent 3 pour cent de la population active du Canada et les sommes qu'ils ont versées en 31 pour cent du total des montants perçus par le ministère du revenu.

La moyenne la plus élevée en ce qui touche les revenus de particuliers a été de \$18,810 en 1962.

Ces revenus ont été gagnés par la classe de gens qui possèdent des entreprises financières, telles les bureaux de courtiers et de ventes d'obligations, les entreprises de prêts et plusieurs entreprises du même genre.

Viennent ensuite les médecins, avec une moyenne de \$18,146; les avocats et notaires, avec \$15,545; les dentistes, avec \$13,707; les comptables, avec \$11,183; les investisseurs, avec \$6,162 et les vendeurs, avec \$5,965. La moyenne de revenus pour les pêcheurs a été de \$5258, tandis que les fermiers en ont une de \$4,496.

En 1962, 180,846 Canadiens se situaient dans la classe des revenus de \$10,000 et plus. Leurs revenus représentent 15 pour cent du total canadien, soit \$20,764,200,000. Dans cette classe, 71 personnes déclaraient des revenus de \$200,000 et plus.

623,971 personnes ont eu des revenus inférieurs à \$2,000 et représentent 13 pour cent des contribuables canadiens. Ils ont payé 1.8 pour cent du total des impôts perçus. Dans la classe des salariés de \$2,000 à \$3,000, on retrouve 874,307 personnes, soit 19 pour cent du total des contribuables et 6.26 pour cent du total des impôts récoltés. Parmi la clas-

se de revenus entre \$3,000 et \$4,000, on retrouve 968,851 personnes, et parmi celle de \$4,000 à \$5,000, on en retrouve 1,173,963.

Si on étudie la situation des revenus par comparaisons entre les villes canadiennes, on se rend compte que le Québec ne compte aucune des 15 villes qui ont la plus haute moyenne de revenus. Parmi ces quinze villes du Canada, qui viennent en tête pour le revenu de leurs citoyens, 12 sont

de l'Ontario, et les trois autres, des provinces de l'Ouest. Montréal se classe seizième et est la seule ville québécoise qui se classe parmi les 25 villes dont les citoyens ont les plus gros revenus.

C'est la ville de Sarnia, en Ontario, prospère à cause de ses raffineries de pétrole, qui vient en tête, avec un revenu moyen annuel de \$5,125. Ces chiffres ont été prélevés à même les statistiques du ministère du revenu.

Parmi les 25 villes de plus de 7,000 habitants, seul Montréal représente le Québec, la deuxième province du Canada quant à la population.



faits l'un pour l'autre...

LONDON CLUB
London Dry
GIN

LES DISTILLERIES MELCHERS, LIMITÉE, BERTHIERVILLE, QUÉBEC



Symbole d'une quête

Depuis des siècles, la coquille pectinée fut le symbole des recherches, du besoin de connaître et de découvrir des éléments essentiels au progrès humain. Aujourd'hui, sous ce même symbole, la Shell Canada poursuit ces recherches. Elle explore les fondrières nordiques et sonde le fond de l'océan, au large de la Colombie-britannique et de la Nouvelle-Ecosse, à la recherche incessante du pétrole. Ces recherches ont amené le perfectionnement d'huiles à moteur plus durables et de meilleures essences, ainsi que d'une vaste gamme de nouveaux produits industriels et de produits chimiques pour la ferme. Quand vous verrez cette enseigne, songez à ces hommes et à ces femmes qui se consacrent aux recherches... en quête de l'excellence dans de nouveaux concepts, de nouveaux produits, de nouvelles façons de mieux vous servir.

Shell Canada



Hebdomadaire d'information financière, industrielle et commerciale
635 est, boulevard HENRI-BOURASSA
Montréal 11 - DU. 1-1888

Président: Julien LEVASSEUR; directeur général: Séraphin VACHON; secrétaire: Me Philippe FERLAND, c.r.

Directeur publicitaire: Claude LAVERGNE; représentants à Toronto: W. H. AUSTIN Co. Imperial Life Tower, 44, rue Victoria, Tél. EM. 3-5357; directeur du tirage: André MORISSETTE

Rédacteurs: Claude BEAUCHAMP, Claude COUPAL; collaborateurs: Louis-A. BELISLE, éditeur: Roland PARENTEAU, économiste, professeur aux H.E.C.; Bernard BONIN, économiste, professeur aux H.E.C.; Paul DELL'ANIELLO, économiste, professeur aux H.E.C.; Marcel COTE, économiste, professeur aux H.E.C.; Vély LEROY, économiste, professeur aux H.E.C.; Claude DERY, journaliste; Marc-H. COTE, journaliste; Jacques ROLLAND, économiste.

On souscrit pour un an (52 numéros) à raison de \$7.50; trois ans 1156 numéros; \$15.00.

(Le ministère des postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.)

Quel est l'avenir de nos industries de papier-journal?

L'industrie des pâtes et papiers est de beaucoup la plus importante pour l'économie du Québec déclarait récemment M. W. N. Hall, président de Domtar. Ses ventes annuelles dépassent la somme considérable de \$350,000,000 et elle en dépense la presque totalité dans le Québec, en salaires et traitements, achats de produits et services, et impôts et taxes. L'industrie loue les droits de coupe applicables à quelque 30 p. 100 des terres de la Couronne et coupe environ 5,000,000 de cordes de bois par an.

Nos industries de papier-journal connaissent, depuis quelques années, un important ralentissement au niveau de leur expansion. Ce ralentissement est causé principalement par l'augmentation constante des coûts de revient pour le transport du bois à pâte. Ce transport devient de plus en plus difficile au fur et à mesure que nos forêts sont exploitées, ce qui fait que plusieurs industries ne peuvent plus surmonter leur position financière qui a atteint, depuis déjà trop longtemps, un niveau marginal inquiétant. C'est ce qui explique, en grande partie, l'essor des établissements situés au sud des Etats-Unis et en Colombie-Britannique, ou de nouvelles industries papetières se sont établies près des forêts et peuvent compter sur un approvisionnement en matière première (bois à pâte) à bon marché. Nos industries québécoises traversent donc une période difficile qui ne sera surmontée que par l'utilisation rationnelle de nos forêts et par le maintien des frais de production à un niveau concurrentiel.

Les 54 fabriques de papier du Québec emploient directement à l'usine quelque 27,000 hommes, de même que quelque 13,000 hommes en forêt. Il convient d'ajouter à cette main-d'oeuvre les nombreux fournisseurs de l'industrie et tous ceux qui s'occupent de transport, dans l'ensemble de la province ainsi que dans les diverses régions. Ces vastes établissements ont nécessité une mise de fonds totale de \$100,000,000. Une partie de ce capital a été souscrit par des Québécois, mais la plus grande partie est venue de l'extérieur. Sans ces capitaux, il est probable que nos fabriques de papier n'existeraient pas aujourd'hui. De fait, à certains égards, il est heureux que les fabriques actuelles aient été construites à une époque où les frais de construction et d'outillage étaient beaucoup plus bas; les frais actuels se situent au niveau de \$100,000 - \$140,000 par jour-

tonne, soit à \$40-\$56 millions pour une fabrique produisant 400 tonnes de papier.

Bien que des sommes considérables aient été investies dans l'industrie québécoise depuis la fin de la guerre, la production a diminué de 1 p. 100 de 1956 à 1962. Et ce, à une époque où la production mondiale augmentait de 31 p. 100, la production américaine de 20 p. 100 et la production européenne de 43 p. 100. Dans le seul domaine de la pâte, durant cette période, l'Ontario n'augmentait sa production que d'une fraction tandis que la Colombie-Britannique poursuivait son remarquable programme d'expansion et doublait presque sa production.

Comment expliquer l'activité grandissante sur la côte du Pacifique? C'est en raison du coût moindre du bois à pâte livré à la fabrique. Les distances entre les fabriques et la forêt sont moins grandes, occasionnant des frais de transport relativement plus bas. C'est aussi la raison pour laquelle les Etats-Unis ont pu augmenter leur production. Il leur est maintenant possible de cultiver et de récolter le pin des plantations à un coût bien inférieur (calculé au point de livraison, qui est la fabrique) à celui de l'Est du Canada.

Vu que 85 p. 100 de tout le papier-journal fabriqué au Québec doit être vendu aux Etats-Unis ou ailleurs à l'étranger, il nous faut concurrencer avec succès le papier-journal qui se vend sur ces marchés, tant du point de vue de la qualité que du prix. Et vu que le papier ne manque pas, personne ne voudra payer notre papier-journal plus cher que le prix du marché.

Pour maintenir une position concurrentielle sur les marchés étrangers, nos industries doivent chercher à diminuer les frais d'abattage et de production qui augmentent graduellement d'année en année. Elles doivent également chercher à améliorer le rendement de leurs établissements au moyen de perfectionnements techniques. Enfin, on doit trouver de nouveaux procédés de fabrication plus économiques, chercher à acheminer les fibres de bois vers les fabriques à des coûts plus abordables et trouver de nouveaux procédés afin de diminuer sensiblement les coûts de revient. Lorsque nos industries réussiront à solutionner ces problèmes, il nous sera permis de regarder l'avenir avec plus d'optimisme et de croire définitivement à la rentabilité de nos industries de papier-journal.

Malgré des embouteillages possibles,

Officiellement, aucun droit de priorité ne sera accordé sur la Voie Maritime

Jusqu'au terme de l'année dernière, le tonnage moyen et le nombre des navires empruntant la Voie Maritime n'atteignaient pas encore les chiffres prévus avant la construction de celle-ci. Mais, étant donné les chargements accrus de blé et de minéral de fer, la Voie Maritime du Saint-Laurent connaît présentement une période d'activité telle que des embouteillages risquent de se former aux points les plus achalandés.

Une situation analogue s'était produite au cours de la saison navigable en 1959, lorsque des retards sérieux avaient immobilisé plusieurs navires en face des écluses du Canal Welland. Néanmoins, à cette époque, les retards et les congestions de la circulation maritime résultaient du manque d'expérience des équipages ainsi que d'une coordination imparfaite entre les différents services de la Voie Maritime. Tandis que, cette année, les mêmes problèmes se répètent à cause de la quantité considérable de cargos et de bateaux de toute sorte qui doivent franchir les portes des écluses.

En 1959, les autorités de la voie maritime avaient procédé, d'une façon non-officielle, à une certaine discrimination à l'égard des navires étrangers en laissant passer en premier lieu, les bâtiments des

Grands-Lacs dont les équipages sont plus expérimentés en ce qui concerne la navigation sur la voie maritime.

Il va s'en dire qu'une telle méthode n'a pas satisfait les propriétaires de vaisseaux étrangers. D'autre part, certains expéditeurs ont émis le projet d'établir des normes de priorité fondées sur le caractère essentiel ou non-essentiel du chargement des cargos. Etant donné que la voie maritime constitue un cours d'eau international, un tel projet ne pourrait être accepté qu'à la suite d'une entente entre tous les pays intéressés. Il semble donc que, pour le moment, aucun système de priorité ne soit considéré officiellement.

Quoique la capacité des canaux de la voie maritime ne puisse permettre le passage d'une quantité illimitée de navires, la situation actuelle n'a rien de dramatique. Au contraire, il y a sans doute lieu de se réjouir des la hausse encourageante du tonnage moyen des transits sur la Voie, qui a atteint 6,131 tonnes par voyage en mai dernier, comparativement à 2,135 tonnes en 1959. Si cette tendance demeure inchangée au cours des prochains mois, et même au cours des prochaines années, les critiques qui, dernièrement encore, suggéraient une augmentation des droits de passage en

alléguant que les sommes perçues étaient trop faibles et ne parviendraient pas à couvrir les dépenses de construction et d'entretien n'auront pas d'autre alternative que celle de se taire.

On croit que, même si le problème épineux de la circulation trop lente aux abords de certaines écluses n'attend pas de solution radicale, les autorités canadiennes et américaines de la voie maritime n'envisagent pas non plus de recommander un changement quelconque en ce qui touche le tarif des droits de passage, du moins pas avant quelques années.

Votre secrétaire connaît-elle le service de réservations d'hôtel du Canadien Pacifique?



Elle devrait.

Surtout si vous voyagez beaucoup. Le téléphone met à sa portée les grands hôtels du Canada. Un simple appel local vous réserve une chambre. C'est très facile (pour elle). Et pour vous. Elle n'a qu'à communiquer avec l'hôtel ou le bureau du Canadien Pacifique le plus rapproché. L'informer de votre destination, de l'heure de votre arrivée et du genre de réservation désirée. C'est tout. Si vous devez vous arrêter dans plusieurs villes, en cours de route, un simple appel au service de réservations d'hôtel vous assure une chambre dans chacune d'elles. C'est un service pratique et gratuit.

Parlez-en à votre secrétaire.

service de réservations d'hôtel du Canadien Pacifique

J. LEVASSEUR Inc.

IMMEUBLE

635, HENRI-BOURASSA, EST MONTREAL
Téléphone DU. 1-7788

MAURICE-R. FOREST, L.S.C.

COMPTABLE AGREE

635 est, boul. HENRI-BOURASSA Tél. 387-5131

LAURIN, LAURIN, BEAUDRY INC.

DOMINION INSURANCE AGENCIES LIMITED

Courtiers d'assurance agréés

500 OUEST, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL .AV. 8-9241

WESTMOUNT REALTIES CO.

• RÉSIDENCES • HYPOTHEQUES
• PLACEMENTS IMMOBILIERS
RENÉ DURON Tél: 935-8541
1367, avenue Greene, Montréal,

BELANGER OUELLETTE & ASSOCIES

Conseillers en administration et ingénieurs industriels

• Personnel: cadres et fonctions • Organisation: Ventes, Distribution
• Evaluation de tâches, salaires • Etudes de rentabilité
• Plans de stimulants au rendement • Planification à longue portée
• Systèmes et procédures de bureau • Structures financières
• Manutention — Mécanisation • Continuité de la Direction
• Contrôles: production — prix coûtant — achats — inventaires — budgets
1224 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 701. Montréal — Tél: 866-3823

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX et ASSOCIES
E. H. KNIGHT & CO.

Comptables agréés

MONTREAL • QUEBEC • RIMOUSKI
132 ouest, St-Jacques Montréal
VI. 2-4691

nouvelles de Québec

Le nouveau front : le marché mondial

Les rumeurs veulent, au parlement, qu'au cours des dix jours de vacances qu'héritent les membres de l'Assemblée législative, avant de se replonger dans les travaux multiples de la présente session qui établira un nouveau record de "longévité", le premier ministre et le comité interministériel de la sidérurgie scrutent les mémoires, documents et études complétés, jusqu'ici, en vue de l'établissement d'un complexe sidérurgique au Québec. Les principes sont admis depuis plus d'un an, mais le projet est d'une telle envergure qu'il nécessite de longues méditations d'autant plus que, dans l'esprit des stratèges politiques, l'on désire diversifier l'importation des capitaux étrangers au Québec.

Même si l'on accueille toujours favorablement les mises de fonds américains qui ont été à l'origine de l'expansion économique du Québec, comme le faisait remarquer à plusieurs reprises M. Eric Kierans, ministre du revenu, devant plusieurs groupements et congrès d'hommes d'affaires et d'industriels, il serait normal et logique de tenter d'attirer au Québec également les capitaux européens.

Or, l'établissement d'une aciérie d'Etat dans la province semble devoir servir de tremplin à cette manoeuvre nouvelle et l'on sait que des pressions ont été exercées, à plusieurs reprises, par différentes personnalités gouvernementales auprès des financiers de France et de Belgique, notamment, pour attirer leurs investissements dans ce projet d'envergure appelé à révolutionner l'industrie québécoise

et à relever le niveau de vie de la population.

Peugeot et Renault

Entre-temps, se poursuivent toujours des démarches pour obtenir l'établissement au Québec d'une usine d'assemblage d'automobiles des firmes Peugeot ou Renault de France, et tout indique que, d'ici peu, d'heureuses nouvelles seront révélées à cet effet. L'usine de \$50 millions que construira, à Sainte-Thérèse de Blainville, la compagnie Général Motors devrait susciter l'intérêt des grandes entreprises en faveur du Québec.

Offensive sur le marché international

Mais le gouvernement oriente son action encore plus loin. Dans le contexte actuel où évolue la vie économique des peuples, on envisage sérieusement envahir le mar-

ché international. Des contacts sont établis pour stimuler notre commerce mondial. Le 26 juin dernier, M. Kierans profitait du congrès de la "British Canadian Trade Association", à Montebello pour présenter la thèse gouvernementale concernant l'émancipation économique du Québec et l'expansion de son commerce.

Et incidemment, aussi, M. Gérard D. Levesque, ministre de l'Industrie et du Commerce, révélait, lundi dernier, à Québec, qu'une première cargaison de 1,800,000 pieds d'épinette, constituant la plus grande quantité de bois de construction jamais vendue par un producteur gaspésien à un importateur londonien, venait d'être déchargée en Angleterre qu'une deuxième cargaison sera livrée en juillet et une troisième plus tard. Selon M. John Meyer, de la firme "Montague L. Meyer Ltd", le bois

L'industrie canadienne des textiles est encore menacée

Il semble que l'industrie des textiles soit périodiquement la victime d'une situation économique qui lui cause de nombreuses difficultés. A intervalles réguliers, ces industries sont placées devant des problèmes de taux de change qui font que leurs prévisions doivent continuellement être modifiées et leurs objectifs périodiquement changés. Cette fois-ci, après une période assez intéressante, nos industries textiles canadiennes apprennent que la loi américaine concernant les subventions à l'exportation accordées aux producteurs américains, sera abolie à la fin du mois de juillet 1964. Donc, au début du mois d'août, les importations en coton américain seront plus coûteuses de 6.5 cents la livre, ce qui augmentera le prix de revient de nos industries textiles et ouvrira encore la porte aux produits textiles moins dispendieux de l'Afrique et de l'Asie.

Cette situation nous montre encore jusqu'à quel point notre industrie est intimement influencée et conditionnée par celle de notre voisin du sud. C'est une situation qu'il est actuellement impossible de modifier et qui contribue énormément à maintenir l'état d'instabilité de l'économie canadienne.

Cette situation, au moins dans le domaine des textiles, est en partie créée par le niveau de vie américain plus élevé que le nôtre. Nos voisins vivent au-dessus de leurs moyens et cette situation se reflète particulièrement dans les nombreux problèmes qui se présentent au niveau des exportations à l'étranger, surtout en Europe.

Depuis quelques années, le gouvernement américain corrigea la situation en accordant aux producteurs américains de coton des subventions à l'exportation. Grâce à cette mesure, les industries textiles canadiennes ont été en mesure d'effectuer la plus grande partie de leurs approvisionnements en coton brut aux Etats-Unis. Grâce au programme de contrôle du gouvernement américain, le prix de vente de ce coton, pour le Canada et tous les autres pays acheteurs, se trouvait sensiblement inférieur à celui qu'était appelé à payer le manufacturier américain. Sans doute, ce manufacturier américain reçoit un subside de compensation sur les exportations de filés de tissus ou de produits de coton, mais il se considère néanmoins injustement pénalisé parce que les tissus de coton, achetés au prix mondial dans les autres pays (en parti-

culier les pays asiatiques où le coût de revient est très bas pourraient être importés aux Etats-Unis et y créer une vive concurrence.

A la date du 11 avril 1964, le Congrès américain a pris une décision qui contribue largement à résoudre ce problème; un subside direct de 6.5 cents la livre sera versé aux manufacturiers américains entre le 11 avril et le 31 juillet 1964. Mais à compter du 1er août 1964, les manufacturiers paieront pour le coton brut le même prix que tout autre acheteur.

Le point le plus renversant de cette nouvelle politique américaine, c'est que les industries textiles américaines ont conservé les mêmes prix de vente au détail. Ceci s'explique par le fait que la demande pour ces produits a été assez forte pour décourager ces industries à baisser leurs prix. On s'attend à une réduction d'environ 2 cents pour le prix du coton brut à la livre, mais cette réduction n'apparaîtra d'ici la fin de l'année que d'une façon graduelle.

La réduction du prix du coton brut en faveur des manufacturiers américains peut avoir des conséquences pour l'industrie textile canadienne du coton. Tout d'abord, les consommateurs américains profiteront sans doute d'une telle réduction de prix. Cette situation va faire en sorte que nos manufacturiers canadiens ressentiront une pression plus forte qui se manifestera par une augmentation

sensible dans leurs coûts de revient. Cette réduction permettra aux filatures américaines de lutter plus efficacement contre les importations à bas coût de revient. Les pays asiatiques, en particulier, seront fort probablement portés à s'intéresser davantage au marché canadien.

D'autre part, il semble de plus en plus certain que le Congrès américain réduira les subventions accordées aux producteurs américains, s'il ne les élimine pas totalement vers la fin de l'été. Encore là, cette mesure serait prise afin de permettre aux filatures américaines de lutter plus efficacement contre la concurrence des producteurs extérieurs qui achètent leur coton brut des Etats-Unis à meilleur prix et qui revendent leurs produits finis sur le marché américain.

Si le gouvernement canadien ne prolonge pas l'accord de Genève sur les textiles de coton dès que se manifesteront les premiers signes de répercussions défavorables sur le marché national, il se pourrait que l'absence d'un nouvel accord cause un dommage immédiat et de longue durée à l'industrie canadienne. Une telle attitude serait contraire à la ligne de conduite que suit sous ce rapport notre concurrent le plus proche et le plus important, les Etats-Unis. Claude COUPAL

MARION, MARION, ROBIC & BASTIEN

fondée en 1892

- ◆ Brevets d'invention
- ◆ Marques de commerce
- ◆ Droits d'auteur en tous pays

2100, rue Drummond
MONTREAL - 25
Tél. : AVenue 8-2152

de construction du Québec est en grande demande pour la construction domiliaire, particulièrement dans le district sud de l'Angleterre. Les contacts entre l'industrie anglaise et le marché du Québec furent établis par l'Agence générale du Québec, à Londres.

Un ministère du plan?

C'est le désir de M. Gérard Levesque d'augmenter les échanges commerciaux et d'intensifier des relations commerciales avec les pays étrangers, par le truchement des maisons du Québec à Londres, à Paris et à New-York. En autant que le budget le permettra, l'intention du gouvernement serait, selon les rumeurs qui circulent au parlement, d'ouvrir de nouvelles agences commerciales et culturelles également à Chicago, possiblement à Boston (pour couvrir la Nouvelle-Angleterre) et même à Buenos Aires, en Amérique du Sud.

Les premiers pas dans ce domaine du commerce international ont été fructueux à plusieurs points de vue déjà. L'industrie laitière du Québec, par la coopérative agricole de Granby, maintient un commerce d'exportation de lait en poudre avec les Antilles, le Venezuela et Formose; on vend des pommes du Québec dans les pays scandinaves, des bijoux de nos artisans à Trinidad; des couvre-planchers de vinyl Evertex (Granby) en France et en Australie; des auto-neiges Bombardier (Valcourt) dans les pays nordiques; des orgues Casavant (De St-Hyacinthe) partout en Amérique; le sucre du pays (Lévis et Plessisville) à tous les comptoirs nord américains; des aiguilles pour machines à Tricot (Bedford) en Europe et en Asie; l'aluminium (Arvida) sur tous les marchés mondiaux; l'amiante (Asbestos et Thetford) en Europe comme en Amérique et, sur le plan culturel, de plus en plus nos musiciens, nos littérateurs, nos auteurs, nos poètes et nos chansonniers font leur marque en Europe

et même jusque derrière le rideau de fer.

Il s'agit, pour le Québec, non seulement de maintenir ses services existants mais d'y ajouter l'action gouvernementale. C'est pour quoi, il n'y aurait pas lieu de s'étonner si, dès la session de 1965, un nouveau ministère du plan était suggéré au parlement pour succéder au ministère de l'Industrie et du Commerce, s'inspirant des techniques et réalisations propulsées par de tels ministères en certains pays d'Europe.

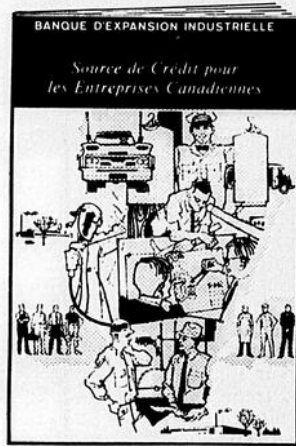
Le reboisement

L'effort majeur du ministère de l'Industrie et du Commerce se porte surtout vers les régions sous-développées du Québec, par la décentralisation industrielle, par l'application des théories du programme "ARDA" (en coopération avec le ministère de l'Agriculture) par la restauration des systèmes de distribution de l'électricité, par le reconditionnement du système de distribution des concessions forestières et par l'implantation d'industrie-clés d'importance pour traiter le bois et le convertir en pulpe, en papier, en carton, notamment à New-Richmond, Chandler, Chicoutimi, Grand-Mère et éventuellement aussi à Matane et dans la vallée de l'Outaouais. Et pour maintenir cette richesse naturelle que constituent les boisés au Québec, un programme de reboisement intensif promet de répartir sur dix ans, la plantation de 200 millions d'arbustes sur 300 milles carrés de territoires abandonnés ou incendiés.

En conséquence, devant ces réalisations et perspectives, et à cause de l'autodétermination et de la fermeté du gouvernement du Québec, il y a tout lieu de croire que certains objectifs majeurs seront atteints assez rapidement pour débloquent cette émancipation économique promise aux contribuables.

Claude DERY

PROCUREZ-VOUS CETTE BROCHURE D'INFORMATION sur les prêts de la B.E.I.



Si vous vous proposez d'établir, de développer ou de moderniser une entreprise et qu'il vous faut un emprunt à terme pour mettre ces projets à exécution, écrivez-nous pour obtenir cette brochure explicative ou visitez un bureau de la B.E.I.

BEI BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

Montréal, P.Q.	901, carré Victoria	Tél: 866-2701
Ottawa, Ont.	350, avenue King Edward	Tél: 232-5789
Québec, P.Q.	925, chemin St-Louis	Tél: 681-6341
Rimouski, P.Q.	133, rue St-Germain	Tél: 724-4461
Sherbrooke	31, ouest rue King	Tél: 562-2261
Trois-Rivières, P.Q.	165, Radisson	Tél: 374-4611

Des études sérieuses permettent de le penser

Un nouveau produit remplacera peut-être le cuir dans l'industrie de la chaussure

Les exigences des marchés nationaux et internationaux, les techniques de fabrication et les capitaux nécessaires à la mise en marché d'un nouveau produit peuvent souvent en compromettre le succès. Dans un monde de plus en plus scientifique et mécanisé, dans une économie de plus en plus difficile à saisir et à comprendre, dans une concurrence de plus en plus dure et serrée, une entreprise qui souhaite pénétrer le marché avec un nouveau produit, quelle que soit la qualité de son produit, doit effectuer quantité de recherches et d'études afin de s'assurer définitivement qu'il connaîtra un certain succès. Pour y arriver, il est parfois presque impossible de penser à tous les aspects techniques, économiques, financiers et psychologiques qui sont utilisés afin d'en connaître la rentabilité sur une longue période. Pour mieux en comprendre la portée, il s'agit de voir comment la compagnie E.L. du Pont De Nemours a procédé pour mettre sur le marché américain, un matériau "porométique" tout à fait nouveau: le Corfam. Cette entreprise a consacré 25 années de recherches et dépensé plus de \$25 millions en études et expériences de toutes sortes afin de mettre au point le Corfam, produit qui est le plus susceptible de remplacer éventuellement le cuir dans la fabrication des empeignes de souliers, et des divers produits fabriqués au moyen de cuirs naturels ou synthétiques. Cette nouvelle découverte fera fort probablement en sorte que l'industrie de la chaussure, d'ici les 10 prochaines années, connaîtra une phase de production et de commercialisation totalement nouvelle, entraînant de sérieuses modifications dans les techniques industrielles, financières et économiques qui ont toujours prévalu dans ce secteur d'activité économique. -- S'il est vrai qu'il y a plusieurs années, on pouvait inventer un nouveau produit ou une nouvelle technique de production, et que par le fait même, on était assuré de prendre une partie importante du marché et d'effectuer des chiffres d'affaires mirobolants; aujourd'hui, ces mêmes découvertes peuvent très bien ne jamais franchir les portes de l'industrie qui en possède l'invention. C'est pourquoi nous nous sommes intéressés au "cas" du Corfam. Les spécialistes de Du Pont ont étudié ce produit de toutes les façons possibles et imaginables et il est intéressant de voir comment cette grande entreprise a procédé pour en prévoir les conséquences économiques, la mise en marché et la commercialisation.

Lorsqu'une entreprise consacre 25 années de recherches et dépense plus de \$25 millions pour mettre au point et lancer un nouveau produit sur un marché qui peut changer du jour au lendemain, c'est que ce produit en vaut réellement la peine et qu'il est susceptible de connaître un certain succès, tout en étant fort probablement le produit qui changera l'aspect d'un secteur industriel et commercial qui, dans le cas du marché de la chaussure, est fortement concurrencé par les produits des pays européens et asiatiques.

Le Corfam, en plus d'être un produit nouveau dont l'avenir semble très prometteur, est également l'exemple-type des diverses phases entreprises par une compagnie pour matérialiser une idée ou une invention, en étudiant les possibilités financières et économiques et finalement, l'introduire d'une façon définitive sur un marché où les consommateurs répu- gnent toujours à s'adapter à un produit qui leur est tout à fait inconnu.

Le marché du cuir

Aux Etats-Unis, les manufacturiers de la chaussure utilisent le cuir dans une proportion de 85%. Ils produisaient, en 1962, 630 millions de paires de souliers pour une valeur de \$5 milliards. Inutile d'expliquer l'importance de cette industrie, mais il serait bon de s'attarder sur les problèmes des entreprises qui traitent le cuir et qui fournissent ces manufacturiers. Encore en 1962, les tanneries américaines produisaient du matériel brut, le cuir, pour une valeur marchande s'établissant entre \$500 à \$700 millions. Il y a également près de \$300 millions en cuir qui sont utilisés pour la fabrication d'objets autres que les empeignes de soulier.

Avec l'arrivée du Corfam, quelles seront les conséquences sur le marché du cuir et sur l'industrie des tanneries? Apparemment, les tanneries ne disparaîtront pas, mais elles devront perfectionner leurs méthodes de traitement du cuir et se tourner vers un marché différent de la chaussure. Naturellement, le Corfam ne délogera pas complètement le cuir du marché de la chaussure, mais celui-ci sera de moins en moins utilisé. La compagnie Dupont a effectué des études sur le marché mondial du cuir et en est arrivée à la conclusion que les deux produits, le corfam et le cuir, au lieu de se concurrencer durement, coexisteront sur le marché. En effet, la population mondiale croît toujours et le pourcentage de cette population qui consomme de la viande croît également. Or la population mondiale augmente plus rapidement que la proportion de viande fournie par les animaux.

Le cuir est un sous-produit de la viande et il est possible, depuis plusieurs années, de constater que le prix du boeuf augmente rapidement, non à cause du cuir, mais de la consommation de viande. Il est donc clair que le corfam remplacera un produit qui sera éventuellement plus difficile à trouver sur le marché, tout comme le pétrole et le gaz ont remplacé depuis déjà longtemps l'utilisation du charbon. Il n'en reste pas moins que le charbon n'est pas disparu du marché, mais il n'est plus aussi utilisé qu'il y a 25 ans. Cet exemple se compare assez bien à ce qui se produira dans

le cas du cuir. Dans une telle optique, le prix du cuir au lieu d'augmenter, baissera, puisque le Corfam prendra une partie du marché faisant en sorte que la demande en cuir ne sera pas supérieure à l'offre. Sur le plan économique, le Corfam et le cuir peuvent subsister tous les deux.

Les manufacturiers de chaussures

Ce nouveau produit a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par les manufacturiers de la chaussure. Ils pourront désormais augmenter leur production et en réduire les frais grâce aux

nombreux avantages du Corfam. Le Corfam sera expédié en rouleau de feuilles ayant toujours la même largeur et la même épaisseur selon les diverses qualités exigées. Les manufacturiers réaliseront des économies appréciables en éliminant les pertes dues à la coupe de cuir. Ce produit se façonne mieux que le cuir et nécessite aucune des transformations que les manufacturiers doivent effectuer pour obtenir un cuir qui se travaille bien. Il est donc certain que ceux-ci auront avantage à produire des souliers de Corfam, puisqu'ils pourront changer leurs procédés et mécaniser leur production. Grâce à ces nouvelles techniques, le prix des chaussures, d'ici quelques années, diminuera sensiblement, et ce sera tout autant à l'avantage du manufacturier de chaussures qu'à celui du consommateur.

Les études de marché

Le principal objectif que la compagnie Du Pont s'est fixé dans l'élaboration de son programme de recherches et d'études de marché (marketing), ce fut d'établir les habitudes des consommateurs en ce qui a trait aux modèles, à la mode et aux prix des chaussures, et d'observer leurs réactions face aux nouveaux matériaux, tel le Corfam. Ce programme a porté sur les résultats obtenus des expériences sur le produit, les habitudes d'achat du consommateur, les appréciations des détaillants, les études sur le potentiel du marché et une formule d'étude de marché tout à fait nouvelle: le "venture analysis". Cette étude, que l'on pourrait traduire

comme une "analyse du hasard", fut accomplie au moyen de machines électroniques et d'un système mathématique très complexe, afin de déterminer ce que sera la situation du marché dans 15, 20 ou 25 ans.

Développements futurs

Actuellement, 32 manufacturiers de chaussures américains fabriquent plus de 100 modèles différents de chaussures dont les empeignes sont de Corfam, et il semble que ces entreprises ne peuvent satisfaire la demande. Ces souliers seront manufacturés au Canada dès 1965 et seront en vente vers le printemps de la même année. Du Pont du Canada envisage sérieusement la possibilité de construire, dans un avenir rapproché, une usine de fabrication de Corfam au Canada.

Les chaussures de Corfam se vendent présentement dans les vingt dollars et ce prix diminuera sensiblement au cours des années prochaines. Comme dans le cas de tous les nouveaux produits, tels: le nylon, le Dracon, etc, ce qui réduit considérablement le prix de ces marchandises, c'est le volume de vente qu'atteint l'entreprise.

D'ici dix ans, le consommateur pourra se procurer des chaussures de Corfam ou de cuir à des prix beaucoup plus économiques qu'à l'heure actuelle, et il aura l'avantage de posséder un produit dont la qualité sera considérablement augmentée. Le consommateur se procurera donc des chaussures, non pas parce que les siennes sont défraîchies, mais parce que la mode changera plus souvent.

Claude COUPAL

Cette annonce est publiée à titre de renseignement seulement.

Distribution secondaire



400,000 Actions

HUDSON'S BAY COMPANY

Actions ordinaires de £1 chacune

Cette distribution ne constitue pas un nouveau financement par la compagnie et le produit de la vente ne sera pas versé à sa trésorerie.

Agent de transfert et registraire au Canada:
Royal Trust Company, Winnipeg, Toronto et Montréal

Les actions sont cotées aux bourses de Londres, Liverpool, Montréal et Toronto.

Greenshields Incorporated

Dominick Corporation of Canada

James Richardson & Sons

Wood, Gundy & Company
Limited

Harris & Partners
Limited

W. C. Pitfield & Company
Limited

Kitcat & Aitken

Geoffrion, Robert & Gélinas,
Inc.

Me Marcel Faribault, devant la SSJB de Montréal, lance un appel à la sagesse et à la collaboration:

Respecter autrui pour pouvoir oeuvrer avec lui



Marcel Faribault

Les prophètes sont rares et je n'y jouerai point. Vous ne saurez donc pas, ce soir, ce que sera demain l'ordre économique canadien-français. A coup sûr cependant il ne sera ni parfait ni simple, ni purement économique ni strictement canadien-français, mais tout au contraire en évolution constante, de plus en plus complexe, mêlé de juridique, de politique, de social et de moral, et forcément aussi de plus en plus continental et international. Telle est la triple leçon que donnent tour à tour la sagesse, la science et l'histoire, dont on oublie trop souvent qu'elles sont véritablement la pensée, la volonté et la mémoire des nations.

Tout ordre humain s'efforce à une synthèse, toujours reprise, toujours inachevée, entre les trois sens principaux du mot ordre: un commandement, une disposition stable et une harmonie des proportions. Par son aspect commandement, cet ordre est politique et moral, car toute politique est viciée qui n'est pas en même temps une éthique; par sa disposition stable, il est légal et constitutionnel, ce qui refuse tout autant la révolution que l'absolutisme; par son harmonie proportionnelle enfin, il doit être social et ce n'est qu'à ce dernier plan qu'il est alors économique, mais en partie seulement car sa vraie perfection le voudrait en même temps culturel et religieux.

L'économique et la vie

Cette première vérité s'éclaire d'une seconde, que l'économique est un art beaucoup plus qu'une science et tient beaucoup plus de la pratique et de la vie que de la théorie et des mathématiques, ainsi que l'on très bien aperçu les premiers économistes. Les observations d'Adam Smith sur "la nature et les causes de la richesse des nations" demeurent essentiellement justes même s'il ne pouvait tenir compte à l'avance de près de deux cents ans d'évolution économique créatrice; si le siècle qui nous sépare de la parution du "Capital" a rendu périmées beaucoup des critiques de Karl Marx, on ne peut lui nier pour autant une part d'influence dans cette évolution elle-même. L'acception courante du mot "économie" le souligne éloquemment. C'est d'abord un minimum d'effort, de dépense ou d'énergie. C'est ensuite une épargne prélevée sur la recette et dont la mise en réserve, puis en service, constitue à elle seule une nouvelle force. C'est enfin le mouvement ordinaire et courant des affaires publiques et privées d'un pays, que l'on ne saurait mieux comparer qu'au régime hydrographique d'un grand fleuve. Il suffira d'évoquer ici les trois constantes qui correspondent respectivement à chaque acception.

L'effort, la dépense et l'énergie sont la caractéristique du travail que le travailleur désire réduire quantitativement au minimum le

N.D.L.R. Le Québec est en pleine évolution politique, économique et sociale. Le même phénomène s'observe à l'échelle pan-canadienne. C'est un lieu commun de le répéter; c'est le point de départ de la plupart des discours qui sont prononcés au Québec depuis huit ou dix mois; cette constatation sert aussi de prémisses à la majorité des mémoires qui sont présentés aux Commissions d'enquête. Ce qui différencie les discours entre eux, les mémoires les uns des autres, ce n'est pas tant le sujet que l'optique dans lequel cette évolution est envisagée et interprétée. -- Le discours prononcé, au Banquet national de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, par Me Marcel Faribault, nous paraît avoir l'importance d'un document. Et cela, à plusieurs titres. Tout d'abord, le texte de M. Faribault est dénué de toute passion et de tout sentimentalisme, et les prises de position sont amenées avec sérénité et prudence; ensuite, ce discours peut être considéré comme l'expression de la pensée et des idées d'une grande proportion de ceux qui ont entre leurs mains les rennes de notre économie, nos hommes d'affaires canadiens-français; et enfin, le conférencier est un homme qui a conquis le respect et l'admiration de ses pairs et qui occupe une place de choix au sein du groupe des hommes influents de notre société. -- Nos hommes d'affaires ont, par conséquent, un immense intérêt à lire et à étudier ce texte d'une densité remarquable. Parce que c'est un véritable document, nous avons décidé de le publier intégralement dans le même numéro et de le disposer dans les quatre pages centrales afin que les hommes d'affaires puissent détacher ce feuillet et lire le texte au fur et à mesure que leurs loisirs le permettent, et le conserver comme documentation. -- Nous avons divisé, pour plus de commodité, le discours de M. Faribault en quatre parties: un prologue, dans lequel le conférencier donne l'orientation que suivra son exposé sur "L'ordre économique canadien-français"; une introduction, dans laquelle M. Faribault définit la position du Canada français dans le domaine économique; une troisième partie, dans laquelle il établit, au niveau de la province et du pays, l'orientation que doit prendre la société canadienne-française; et une conclusion, dans laquelle le président du Trust Général du Canada, étudie les conséquences de l'orientation de notre société au niveau de l'entreprise privée.

plus bas possible mais qu'il doit porter qualitativement au maximum le plus élevé possible pour y trouver, d'une part la source et la justification de sa subsistance, d'autre part l'inspiration et le procédé même de son perfectionnement. L'épargne sur la recette, qui suppose forcément plus de travail que le strict minimum requis, est à son tour la source et la condition sine qua non du capital: capital privé qui donne la sécurité personnelle nécessaire à la recherche et à l'innovation, ou capital public qui se prélève par l'impôt pour s'employer à des fins d'utilité publique et collective dont les plus immédiates sont la tranquillité civique et le rapprochement des diversités et des distances.

L'économie enfin peut être dite en état de régime lorsque l'écoulement journalier, annuel et constant des affaires publiques et privées alimente, entretient et renouvelle les unes par les autres avec le minimum de perturbation et le maximum d'enrichissement, selon le texte inspiré où Isaïe fait parler le Créateur: "Comme la pluie et la neige descendent des cieux et n'y remontent pas sans avoir arrosé la terre, l'avoir fécondée et fait germer pour qu'elle donne la semence au semeur et le pain comestible, de même la parole qui sort de ma bouche ne me revient pas sans résultat, sans avoir fait ce que je voulais et réussi sa mission".

Le Canada français
Et voici que se pose finalement, lancinante, la troisième et dernière question. Cet ordre, dont nous venons d'affirmer qu'il ne peut être tel sans être d'abord politique et juridique, en vertu d'une priorité naturelle et raisonnée, et qui ne peut être économique sans tenir par ses racines et son tréfonds à un territoire et à ses habitants, peut-il être en même temps supra ou extra-territorial? Tel est bien, n'est-ce pas, le sens impliqué dans ce mot composé: canadien-français, pour peu qu'on consente à en faire un moment l'analyse. Le Canada, en effet, se décrit facilement comme une entité géographique, un état juridique et une patrie.

Il n'en est pas ainsi du français du Canada qui ne se définit que par des distinctions, dans l'espace, dans le temps et dans le droit. S'il a droit à son nom, c'est sans doute qu'il est issu de la France, mais à un moment bien précis de son histoire et sans avoir rien senti, ni désiré, de son évolution politique et de ses traverses depuis deux siècles. Co-héritier de ses lois et de l'ordre économique de son ancien régime, il a dû les modifier, assouplir et rénover, selon les exigences de son propre milieu, conformément à une gradualité pragmatique et non pas doctrinaire, évolutive et réformatrice mais non pas réformatrice, frondeuse et critique peut-être, mais non pas révolutionnaire. Si,

enfin, le français du Canada participe de la culture et de l'harmonie françaises, c'est influencé en même temps par d'autres courants de pensée et d'action, à travers une langue vouée à exprimer des réalités nouvelles et dont les mots s'infléchissent donc vers des sens et des modalités autochtones, et c'est aussi dans une perspective à long terme ou les valeurs inspiratrices doivent donc être les moins particulières et les plus universelles, les moins imitatives et les plus autonomes, les moins anciennes peut-être mais certainement les plus familières et les mieux éprouvées. Aussi bien ne s'agit-il pas du Français du Canada ni du Canadien d'expression française, mais du Canadien français.

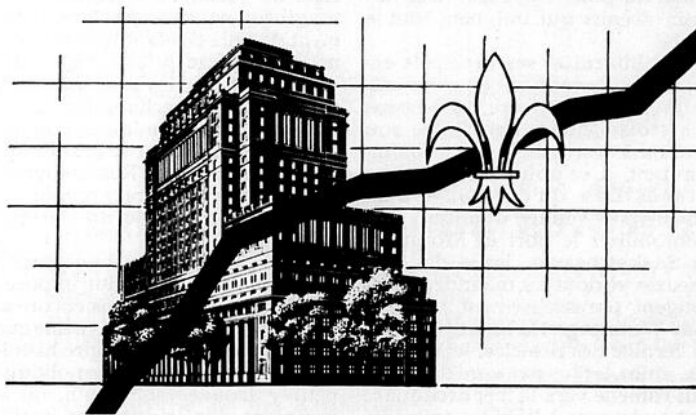
Cette obstination à ne pas dissocier le nom de l'adjectif et à les unir dans la même substance, symbolise bien le désir de se sentir chez soi en toute partie du Canada parce qu'on se dit et se veut véritablement les plus canadiens de tous les habitants du Canada.

Cette conviction, cette volonté et cette affirmation historique sont aujourd'hui remises en question pour des motifs prétendument économiques fondés sur la distance, le coût, la concurrence, l'inefficacité et, d'un mot, le rendement décroissant des efforts et des biens employés au maintien d'une continuité culturelle minoritaire à travers un pays trop grand, trop marqué par l'économie de son

puissant voisin, et ou par conséquent seul le repliement sur les positions les plus fortes peut assurer la survie et le développement souhaité. Cette proposition n'a rien d'économique et constitue tout simplement une hérésie morale dont le nom bien connu est l'égoïsme sacré et dont l'effet est de pervertir tout le politique où elle engendre alternativement le colonialisme d'empire et le séparatisme autarcique.

Pas plus en effet que la vie nomade, la pauvreté, l'isolement, l'ignorance et la superstition d'un peuple primitif ne permettent à aucun autre de le traiter par l'exploitation, le mépris ou la condescendance, pas plus aucun peuple évolué n'a-t-il le droit, de gaité de coeur et la conscience tranquille, de rétrécir volontairement ses frontières, ses alliances et ses échanges et d'abandonner ainsi ceux des siens qui ont été ses avant-postes, ont élargi son rôle à de nouvelles dimensions et, comptant sur lui pour leur développement, fournissent en même temps un marché naturel à sa culture et à ses capitaux, grâce à des sympathies et à des institutions où chacun se devine et se reconnaît.

Il en serait tout autrement si ces espaces devaient être conquis, ces liens noués et ce commerce négocié tout de neuf par contrats et ententes approchées et temporaires, au lieu de s'asseoir sur une continuité géographique, une communauté politique centenaire et de libres avenues de communication. L'occupation originaire, la prescription séculaire et les habitudes immémoriales sont des titres à la fois économiques, juridiques et politiques, parce que les droits qu'ils fondent (de libre circulation, de libre établissement et de libre création institutionnelle) sont des données de droit naturel à la fois infrangibles et universelles. N'étant pas spécifiquement économiques, elles ne sauraient être réduites pour des raisons uniquement économiques comme serait l'uniformité fiscale, mais l'économie les renforce et les consolide de ses propres raisons. Le recensement de 1961 énumère 5,541,000 Canadiens-Français dont 23% ou 1,300,000 âmes à l'extérieur et 77% ou 4,241,000 à l'intérieur de la province de Québec, ce qui donne entre les deux un rapport de 3 à 10. Il n'y a pas là un choix mais un impératif, l'ordre-commandement que nous avons indiqué au début de nos remarques.



Plus de \$356 millions à la disposition de l'économie du Québec

Chaque dollar d'épargne acquiert un double usage, lorsqu'un québécois le confie à la Sun Life.

En effet, la Sun Life s'est toujours fait un devoir de placer plus de fonds, dans sa province d'origine, qu'elle n'avait à le faire pour satisfaire à ses engagements contractuels.

Ces placements sont de l'ordre de \$356 millions et ils augmentent chaque année de façon marquée. En 1963, la Compagnie a placé dans la province plus de \$32 millions en

obligations provinciales et municipales et en prêts hypothécaires. Elle a également investi des montants considérables dans la province sous plusieurs autres formes de placement.

SUN LIFE DU CANADA

mutuelle-vie

SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

L'économie canadienne-française ne doit pas être nationaliste

L'ordre économique canadien-français

Entendu maintenant comme disposition stable, l'ordre économique canadien-français consiste dans l'ensemble des institutions, des mécanismes et des automatismes qui en réglementent et en facilitent les principales relations, mais il ne suffirait pas de dire ici que cet ordre doit être confédératif. Il faut encore savoir pourquoi car beaucoup sont peu sensibles aux arguments moraux et non seulement on peut concevoir, mais on constate qu'il existe, des Canadiens-Français du Québec pour qui leur province, étant indiscutablement l'état national des Canadiens-Français, serait presque nécessairement à elle seule tout le Canada français.

Cette tentation existe peu pour le juriste. Celui-ci sait bien que, tout état fédéral étant un état composé, il lui faut des états membres ou constituants et que de les appeler provinces ne les rend pas moins États. Tout au plus se trouve-t-on à accentuer ainsi le fait qu'ils ne sont pas souverains, mais seulement autonomes dans leur sphère, comme l'Etat fédéral dans la science, les uns et les autres étant soumis à une règle de droit supérieure et inviolable qui est la constitution. Cette constitution doit cependant s'inspirer du droit naturel dont nous venons de parler et elle est en régime fédératif, l'argument et l'instrument qui favorise les minorités culturelles d'un des états constituants installées chez les autres. Ceci toutefois ne nous aide guère non plus, car qui n'entend pas la morale entend rarement le droit.

Pour parler uniquement en économiste, disons donc qu'aucune économie ne peut être nationaliste: elle peut tout au plus être locale, régionale ou nationale, et la nation dont on parle en ce dernier cas doit être la grande nation et non pas la petite patrie. Il n'y a pas ici de distinction possible entre le pays légal et le pays réel et toute économie doit se prendre à l'échelle du monde. D'où la conclusion inévitable qu'il vaut mieux faire partie d'un ensemble que de faire cavalier seul. On en donnera trois explications.

Les raisons d'autorité

Le premier argument, celui d'autorité, nous vient d'un maître économiste, M. François Perroux, et dans les termes les plus catégoriques possibles, lors de la leçon qu'il professait en 1959 aux Semaines Sociales de France: "Voilà que les nations dans le monde n'exercent plus que des souverainetés limitées. Les deux Grands sont strictement interdépendants. Leurs fédéralismes autoritaires, si peu comparables entre eux, ressemblent moins encore à l'image d'un Etat régissant une nation établie sur un territoire aux frontières nettes capable d'assurer la sécurité et la prospérité de ceux qui y vivent habituellement. . . Les états et les administrations de Washington ou de Moscou rendent efficaces des collaborations concrètes aux proportions continentales; la mesquinerie nationaliste aurait tôt fait d'en ruiner l'équilibre, si chaque nationalité exigeait de devenir indépendante et souveraine à la manière d'une petite nation de l'Occident européen ou de l'Afrique en éveil".

Et encore ceci: -

"Les souverainetés nationales étant limitées sévèrement, les vivants et leurs patries cherchent plus de protection et de bien-être dans des zones de coopération politique qui rassemblent plusieurs nations au sein de régions industrielles trans-nationales. La même conclusion découle des conditions auxquelles les hommes sont as-

treints par leur qualité d'hommes, dans la conquête de la liberté. Pas un sujet, pas un groupe particulier de sujets, n'invente à lui seul la norme de l'état social. L'entière humanité s'y emploie dans une recherche qui n'a point de terme parce qu'elle est une recherche intellectuelle et morale. . . L'autodétermination des groupements partiels est limitée par l'autodétermination de l'entière humanité. La nation souveraine et l'Etat national le céderont, à bon droit, à d'autres formations politiques, chaque fois que celles-ci nous rapprocheront mieux du modèle idéal, où chaque nation accepte de se limiter en vue du service de ses soeurs et de toute l'espèce".

Les raisons géographiques

Ce n'est pas seulement par leur ampleur et leur universalité que ces réflexions d'un des plus grands penseurs de notre temps semblent si directement faites pour nous. La sagesse, la science et même l'économique sont comme la grâce: un don gratuit du dehors mais qui suppose, élève et parachève la nature.

Par quoi il faut entendre que le fédéralisme économique est inscrit dans le sol même du Canada dont le Québec est partie indissoluble. On a trop répété que toute notre tendance naturelle était nord-sud, ce qui est vrai dans une condition peu développée, sans songer que la proposition se renverse au fur et à mesure de l'expansion démographique et scientifique. Notre frontière sud sans ligne Maginot est restée un lieu commun de rhétorique tant que les guerres mondiales, les retombées nucléaires et les Telstars, en montrant le néant des frontières artificielles, ne nous ont pas ramenés à ces données premières que sont le cours des vents et des fleuves, les premiers déterminant les échanges et les seconds les établissements qui en fournissent la matière, mais uniquement après que le sol nourricier aura conservé la vie. Or cette vie, l'étroite vallée du St-Laurent et toute la partie arable de la terre québécoise ne suffisent pas à la donner à la population restreinte qui l'habite, encore moins à celle que réclame le nord québécois jusqu'à l'Ungava. Ce ne sera pas trop de toute la prairie pour y réussir jusqu'au pôle, entre les rives des deux océans qui baignent tout le globe.

Son littoral et ses archipels exceptés, le Canada se répartit d'ailleurs nettement entre les bassins des trois fleuves dont toute son économie est tributaire; le Saint-Laurent, à ce point déversoir des Grands Lacs qu'une baisse d'un pouce dans l'étiage d'un seul peut immobiliser le port de Montréal; la Saskatchewan, issue des Rocheuses et dont les méandres prolongent paresseusement vers le Lac Winnipeg et la baie d'Hudson la fertilité des prairies; le McKenzie, enfin, le plus puissant des trois, qui ramène vers la mer arctique ce qu'en déverse à l'Est les courants froids du Labrador. Ce n'est pas

une pure métaphore que de voir dans le Canada le réservoir d'eau au monde. A quoi bon ces lacs sans nombre et ces rivières sans nom, sinon pour y attirer des vivants avides de pureté et de fraîcheur ou pour fournir à d'autres l'eau et l'énergie qui leur manquent. Aux deux extrémités du pays, le fleuve Hamilton et la Columbia nous en offrent cette année même, de décisives leçons. Le Canada est aussi un que le bouclier canadien qui en est le socle physique, le creuset moral et la dure corne d'abondance.

Les requêtes et les critères économiques du Québec sont à ce propos tout semblables à celles du reste du Canada et ceux-là le savent bien des Canadiens-Français qui y ont essayé leurs forces. L'agriculture et ses coopératives ont appris l'importance des marchés étrangers. Les constructeurs d'ouvrages géants, autoroutes, ponts immenses, barrages hydrauliques, chemins de fer, voies maritimes, aéroports, installations portuaires, et là, tout près de la place Ville-Marie ou l'île de l'Exposition, et qu'il s'agisse ici d'architectes, d'ingénieurs ou de techniciens, pourraient fort bien être demain à Karachi, au Ruanda ou au Grand Lac des Esclaves comme aujourd'hui à Sept-Iles ou à Goose Bay. Le manufacturier, l'industriel et le commerçant apprennent chaque jour davantage que la science ne s'arrête jamais et pas davantage la découverte, ni l'ingéniosité, ni la concurrence.

L'homme de finance, l'homme d'affaires et l'économiste se reprocheront tour à tour de n'avoir pas connu, apprécié ou mis à profit tel renseignement, telle réunion ou telle convention internationale et par conséquent de n'être pas entièrement au fait de leur propre marché, des démarches d'autrui, des grandes tendances indicatrices de l'avenir, parce que leur attention au détail journalier, les dimensions trop restreintes de leur entreprise, leur manque de collaborateurs fidèles et éveillés, les a retenus à l'intérieur de leur bureau, de leur ville, de leur province ou de leurs frontières.

Les raisons historiques

Notre dernière explication sera celle de l'histoire. Certains s'imaginent en effet que le mouvement de celle-ci, étant irréversible, ne saurait être qu'uniforme et déterminé, et que les seuls chemins du fédéralisme véritable sont la révolution anti-colonialiste comme aux Etats-Unis, ou la révolution de classe comme en Russie soviétique, pour ne pas dire la révolution raciale comme en Afrique noire.

C'est à la vérité faire bon marché de l'homme que de lui imposer pareil carcan, mais plus encore se dénigrer et s'ignorer soi-même que de lire aussi mal sa propre histoire. Seule la partisanerie politique peut y trouver son profit, ou le complexe d'infériorité une justification. Le verdict unanime de

l'histoire est en effet favorable au Canada français tant politiquement que juridiquement, socialement et culturellement. Ce jugement n'est critique qu'en économique, mais c'est un curieux travers de le rejeter pour le tout, englobant ainsi précisément cette partie même où il est laudatif, pour pouvoir se créer une mauvaise défense contre sa censure. On reconnaît ici le trait d'un esprit faussement géométrique de préférer une rectification globale à un simple ajustement pragmatique comme si tout le système d'un pays devait se concevoir à la manière d'une équation du second degré. Ce préjugé devra disparaître devant cette manifestation la plus récente et la plus probante de la valeur du fédéralisme économique qu'est le marché commun européen, où la France et le Bénélux collaborent avec l'Allemagne, leur ennemi héréditaire, et où l'Italie oublie ses ressentiments contre les Gaulois et les Germains. L'article 2 du Traité de Rome en énumère les buts de la manière suivante: -

"Art. 2. La communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des Etats membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie et des relations plus étroites entre les Etats qu'elle réunit".

Les objectifs des provinces

Or ces objectifs sont très exactement ceux que recherchent non seulement le Québec, mais toutes les provinces de la confédération canadienne. S'ils entraînent une adhésion automatique totale, c'est assurément pour beaucoup d'être formulés en des termes qui soulignent la priorité des besoins locaux et régionaux, la propension à l'égalité économique à travers toute la communauté, la lutte contre le chômage endémique, la poursuite d'une activité plus intensive, mieux répartie et de plus haute qualité.

Le besoin évident d'une refonte en forme de la constitution canadienne, reconnu depuis longtemps, se trouve ici souligné une fois de plus, mais sans en changer ni l'essence, ni à la vérité une majorité des moyens et des institutions, notamment dans la répartition des pouvoirs entre états membres et état fédéral. Ce même Traité de Rome en son article 3, n'est en effet que l'écho et la paraphrase à peine voilée des constitutions fédérales américaine ou canadienne. L'élimination des douanes intérieures et l'établissement d'un tarif commun comme d'une politique commerciale commune, l'abolition des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux, l'instauration de politiques communes dans le domaine des transports et de l'agriculture, la mise sur pied des procédures assurant, d'une part, que la concurrence privée n'est pas faussée, et, d'autre part, que les politiques économiques des divers états sont bien coordonnées de façon à parer aux déséquilibres

de la balance des paiements, en rapprochant au besoin les législations individuelles et créant les fonds sociaux et les banques de développement requises, rien de tout cela ne nous est étranger.

De l'entendre en langue française cependant et non plus à travers une traduction non officielle d'un aide-mémoire trop bref devenu trop tôt un texte de loi trop lointain, ainsi qu'il est advenu des résolutions de Québec consignées dans l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, voilà qui permet mieux au Canadien-Français de se renouveler à soi-même ses convictions en mettant, comme nous l'avons déjà dit, l'accent sur les modalités de la pratique et de leur rectification au lieu d'une dissolution politique, théoriquement possible et pratiquement néfaste.

La raison et les avantages de la communauté fédérative n'en seront que renforcés à préciser le dialogue et à le tenir en deux langues car, dans son expression, la culture économique fait partie de la culture tout court. Si le détournement inattendu qui nous amène de France une leçon de fédéralisme économique, n'allons pas la refuser sans doute, mais non plus la tenir béatement pour entièrement appropriée à notre cas alors que nous jouissons déjà de ces trois avantages: une pratique déjà centenaire de la coexistence pacifique à laquelle l'Europe des Six ne fait encore qu'aspérer; une résorption paisible et déjà avancée d'un colonialisme dont la cessation n'est pas moins une crise pour le pays colonisateur que pour le colonisé; et une absence de luttes sociales due à une absence de classes que soupçonneront peu et admettent mal les civilisations stratifiées par les siècles.

Beaucoup trouveront cette démonstration banale et ces principes comme allant de soi. Autant d'autres seront d'avis contraire. A juger uniquement en économiste, on s'étonnera dans les deux cas que leurs convictions ne les aient pas amenés à porter sur la pratique économique de la constitution canadienne le jugement critique nécessaire, et à proposer ou accepter les mesures appropriées à l'intérieur même de la confédération. C'est à cet effort que sera probablement toujours voué le gouvernement québécois et dont devraient le remercier les autres provinces canadiennes, à la seule condition qu'on leur accorde, de temps à autre, le loisir de souffler. En définissant le fait canadien français, on ne peut éviter aujourd'hui de le situer politiquement et économiquement et de lui appliquer pour ce faire des normes fédératives universelles. En outre, ce qui paraît bien aussi être une véritable accélération de l'histoire laisse prévoir qu'il sera de plus en plus besoin de consultations et de coopération continue entre les états membres et l'état central grâce à de nouvelles institutions spécialisées. L'exemple à ce sujet vient d'aussi haut que les Nations Unies. Mais on ne se passe pas d'état central, parce qu'on ne se passe jamais d'autorité et que, dans le domaine qui lui est imparti, il doit être cette autorité.

Le bilinguisme et l'actuariat

L'actuariat n'a pas de langue maternelle: c'est une science. Elle vous permet de réaliser des économies et d'accroître le rendement de votre entreprise... quelle que soit votre langue.

Il n'en reste pas moins qu'il est toujours plus intéressant de transiger avec des gens qui parlent la même langue que vous.

C'est pourquoi William M. Mercer Limited, la plus importante société d'actuaire-conseil au Canada, a créé son service français.

Pour la planification de bénéfices marginaux pour vos employés — travail qui deviendra de plus en plus complexe avec l'intégration prochaine des caisses de retraite privées aux caisses gouvernementales — consultez le service français de William M. Mercer Limited.

On vous y répondra professionnellement... et en français.

1, PLACE VILLE-MARIE — 868-1571

WILLIAM M. MERCER LIMITED



Pour qu'un véritable fédéralisme s'instaure, Il faut que les provinces occupent tout le champ de leur juridiction

Par opposition cependant au fédéralisme trop centralisateur des trente dernières années, le nouveau fédéralisme canadien qui s'élabore sous nos yeux devra sans cesse tenir compte que toute fédération est essentiellement une société de sociétés, mais une société particulière et non pas universelle, ou les états membres n'ont certes pas tous les pouvoirs, mais doivent avoir les pouvoirs résiduels. Le maintien perpétuel de cet ordre exige au moins ceci: d'abord que chacun assume tout son rôle réservé, champ de son autonomie, ensuite qu'on puisse reviser entre soi la charte fédérale à la lumière aussi bien de l'expérience interne que de l'expérience d'autrui, enfin qu'on approfondisse davantage les principes du fédéralisme.

Etat central et organismes régionaux

Les conséquences immédiates et prévisibles de cette attitude en matière économique commencent déjà à se dessiner. Ce sera en tout premier lieu la mise sur pied de nouveaux organismes de discussion économique où des experts versés dans la théorie et habitués aux vues d'ensemble rencontreront des représentants des régions, particulièrement informés des besoins et des ressources de celles-ci et accoutumés à prévoir les répercussions multiples des mesures économiques dans la vie des individus comme dans le budget des entreprises et des Etats.

Les conseils d'orientation sont une préfiguration de cette formule. Chacun des pouvoirs régionaux en sera amené à créer, dans son territoire et pour lui, les conditions préalables nécessaires qui consisteront à adopter ses propres lois, à préparer les concentrations de force et à imaginer les mesures de vérification et de contrôle qui lui permettront d'entrer ensuite de plein gré dans des ententes avec les autres pouvoirs provinciaux en créant pour leur bénéfice commun des organismes d'exécution. Ces superstructures deviendront normalement, par l'intervention du pouvoir central, de nouveaux organismes fédératifs chargés d'assurer par une économie d'efforts et de moyens la réalisation la plus efficace de politiques qui se révéleront forcément de plus en plus communes parce que de plus en plus humaines. D'où, enfin, la création de corps judiciaires, ou analogiquement tels, pour entendre et décider des conflits et des infractions soit

aux principes premiers, soit à la pratique courante.

Ces nouveaux corps devront décider à la lumière de l'équité naturelle et des intérêts culturels et sociaux tout autant qu'en application stricte des textes; on les appellerait volontiers des tribunaux supra-administratifs mais on devra en faire de véritables tribunaux et non pas des conseils d'arbitrage ou chacune des parties reste son propre juge.

L'évolution récente

L'élaboration de ce nouveau fédéralisme économique paraît peut-être une tâche immense; l'important est de constater que, chacun dans sa sphère, on s'y est déjà attaqué. Les gouvernements provinciaux remettent en question certains présupposés sur les institutions générales de crédit, la politique monétaire centrale et la politique commerciale de chaque province. Chacun se préoccupe de développer ses industries: primaires, au premier rang desquelles l'agriculture, par une meilleure exploitation des ressources; secondaires, par la création de pôles ou foyers de développement; tertiaires enfin, par le rôle toujours accru de l'instruction, de la finance et des administrations.

Le pouvoir central admet lui-même qu'entraîné par la crise et par la guerre, il s'est introduit graduellement dans des champs provinciaux dont il organise graduellement son retrait, tout en cherchant de concert avec les provinces, à donner au pays un appareil administratif et fiscal dont l'unité ne supprime pas la souplesse et qui soit respectueux des diversités fédératives. Il est à peine besoin de rappeler ici comment cette évolution se poursuit non seulement à travers des commissions royales d'enquête mais aussi par des réformes de fiscalité et surtout par une indiscutable et très large ouverture d'esprit chez tous ceux dont les rapports internationaux ont élargi les horizons.

On revient ainsi au fédéralisme européen en puissance dans le marché commun. Celui-ci se détermine à partir d'une condition géographique qui situe ses membres entre la Russie à l'est et l'Amérique à l'ouest, et il porte nécessairement dès lors sur une politique commune de défense, d'équilibre monétaire et de développement économique personnel, mais aussi d'aide envers le tiers monde. Or le fédéralisme canadien s'est constitué à partir d'une conjoncture

identique où l'Amérique est au sud et la Russie au nord, mais accentuée par deux autres dimensions: l'immensité du territoire, la dissémination du peuplement. Enfin, telle est bien aussi la condition québécoise et canadienne française, celle d'être une minorité dans un ensemble, condition qui entraînera toujours une dose supplémentaire de travail, une accumulation créatrice plus économique, une affectation plus attentive du capital et en définitive un meilleur ajustement interne de ses valeurs propres.

Capitalisme et collectivisme

Après avoir situé l'ordre économique canadien-français dans son cadre nécessaire, il nous reste ici à examiner comment, en se perfectionnant, il influencera lui-même son milieu. Si, en effet, l'ordre économique externe passe forcément par l'ordre politique, l'ordre économique interne, lui, passe nécessairement par l'ordre social.

Dans cette perspective, les deux fédéralismes nord et sud entre lesquels le Canada et le Québec restent coincés, changent tout simplement de nom et deviennent respectivement le capitalisme et le collectivisme. Ces deux systèmes, ces deux régimes institutionnels plutôt, qui se sont proclamés et se proclament encore mutuellement exclusifs, sont en voie de se rejoindre en se modifiant l'un par l'autre. C'est néanmoins par les peuples intermédiaires que se fait le mieux l'accommodation, à con-

dition de savoir ce que parler veut dire et ce que requièrent le voisinage et la vie de tous les jours. Deux exemples sont là, probants. Socialiste de nom et toute proche de la Russie, la Suède est capitaliste de fait, tant qu'elle peut: elle est prospère. Indépendante mais isolée des Etats-Unis, trop proches, Cuba réformatrice n'a pas eu d'autre issue que d'être communisante et pauvre.

C'est qu'à la vérité le choix qui se pose au monde entier n'est pas tellement d'adhérer totalement à l'un ou à l'autre de ces systèmes que de savoir comment les concilier. Ces options sont plus sociales qu'économiques, encore que l'économique en dépende par un certain côté et les fonde par un autre. Il suffira d'indiquer que l'aspect canadien-français de l'ordre social est toujours le porteur d'une philosophie et qu'il la formule dans des lois civiles et dans une amitié civique qui sera plus intime si elle est aussi linguistique et culturelle. Si elle est valable, cette doctrine se diffusera ensuite de proche en proche.

Le socialisme

Ceci ne va pas cependant sans danger. La tentation peut être en effet du socialisme dont il est tant de variantes qu'il faut préciser comment on l'entend ici, c'est-à-dire comme cette conviction de l'importance et de la valeur de l'intervention de l'état pour substituer à des structures économiques privées des structures économiques publiques. Le procédé est d'ailleurs aussi séduisant que facile.

On affirme au départ que la province de Québec est sous-développée (ce qui est faux généralement parlant), mais non pas tellement au sens matériel de sous-

industrialisation (ce qui serait faux), qu'au sens historico-social que la maîtrise de son économie lui échappe parce que ce ne sont pas les représentants de la majorité qui en tiennent les rênes, ce qui est assez vrai.

On se trouve ainsi à conjuguer le nationalisme et la lutte des classes sans se donner la peine d'examiner l'état général actuel de chacune des deux questions et de les replacer ensuite dans le contexte québécois. Il doit exister assurément un régionalisme de bon aloi qui est tout simplement l'affirmation d'une autonomie personnelle historique et territoriale, laquelle cherche à se développer. Il existe aussi des aspirations légitimes des travailleurs à une indépendance économique qui leur assure plus de liberté dans le choix de leur travail sans les exposer aux risques et aux aléas que seul leur travail leur permet d'éloigner.

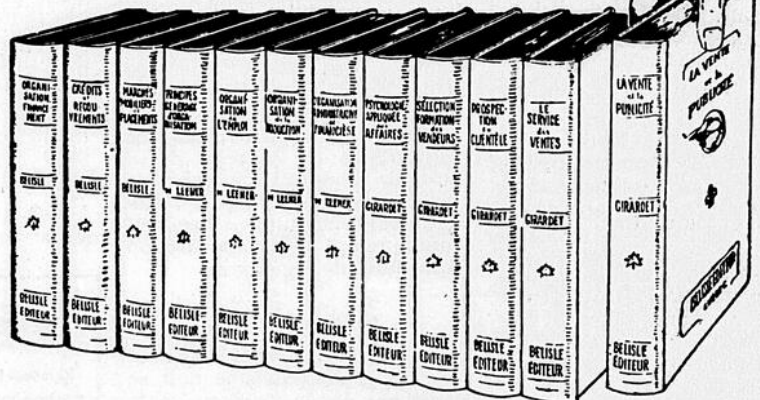
L'ordre économique d'un pays doit évidemment s'inspirer de ces aspirations du plus grand nombre mais il ne doit pas leur permettre de nier les droits individuels de chaque personne, qu'elle soit ou non de la majorité, ni ignorer que les antinomies entre le capital et le travail sont pour beaucoup des abstractions qui se résolvent ou se concilient dans les institutions de chaque époque. Il est remarquable à ce propos qu'il existe toujours une analogie directe entre les institutions politiques et les institutions économiques et culturelles d'un même temps. Le fédéralisme politique a son pendant dans les universités, véritables fédérations de facultés, comme aussi bien dans les cartels et la grande entreprise, véritables fédérations de spécialités, ou enfin dans l'Organisation Internationale des Nations Unies ou les fédérations continentales.

Une FORMATION ÉCONOMIQUE DE BASE

Voilà ce que vous apportent ces ouvrages, à un tournant de notre vie nationale où l'avenir doit se décider sur le plan économique.

Les affaires ne se font plus à la bonne franquette!

Pour comprendre et être compris à l'échelle internationale ou simplement interprovinciale, pour agir sans commettre d'impair, il est essentiel de connaître les rouages que comprennent et que savent faire agir tous les hommes d'affaires évolués de notre époque.



Les douze volumes de la populaire

BIBLIOTHÈQUE DE L'HOMME D'AFFAIRES

vous expliquent ces rouages. Ils ont valu à des milliers des nôtres d'incalculables réussites et une plus grande sérénité d'esprit. SOYEZ PRÊT! Apprenez à agir vite mais à propos! Et pourquoi votre première décision positive ne serait-elle pas de vous procurer — en bloc ou un par un — ces ouvrages de base que tout homme d'affaires doit connaître?

12 volumes d'environ 325 pages chacun. Toute la collection reliée \$36.00

- | | |
|--|---|
| 1 — Organisation des Entreprises \$3.00
(Formation des sociétés, compagnies, entreprises diverses. Capitaux. Affaires de banque.) | 8 — La Psychologie des Affaires \$3.00
(Connaissance des hommes. Arguments de vente. Choix du personnel.) |
| 2 — Crédits et Recouvrements \$3.00
(Perception des comptes. Lettres de "collection". Crédits, etc.) | 9 — Formation des Vendeurs \$3.00
(Comment choisir, former et stimuler les vrais vendeurs.) |
| 3 — Marchés mobiliers et Placements \$4.00
(La Bourse. Les valeurs. Spéculation. Placements. Plans divers pour conserver et faire fructifier votre argent.) | 10 — Prospection de la Clientèle \$3.00
(Mille et un tuyaux pour trouver les clients et les conserver.) |
| 4 — Principes généraux d'Organisation \$3.00
(Moyens modernes d'organiser les commerces et l'industrie.) | 11 — Le Service des Ventes \$3.00
(Comment il faut s'organiser pour obtenir du succès dans la mise en marché.) |
| 5 — Organisation de l'Emploi \$3.00
(Modes d'organisation d'après Ford, Taylor, Fayol et les grands techniciens de l'organisation moderne.) | 12 — La Publicité et la Vente \$3.00
(Les secrets des annonces qui rapportent.) |
| 6 — Organisation de la Production \$3.00
(Comment produire à meilleur marché.) | |
| 7 — Organisation administrative \$3.00
(Organisation du bureau, des ateliers, etc.) | |

Entourez d'un cercle les numéros requis

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

NOM

Adresse

Ville

Montant inclus: \$..... C.O.D.

Bélisle Éditeur, Québec

C. P 100 — Station B — Tél. 522-1344

MARCIL MORTGAGE CORPORATION

CORRESPONDANTS HYPOTHECAIRES

Représentant

DOMINION LIFE ASSCE. CO.

NORTH AMERICAN LIFE ASSCE. CO.

NORTHERN LIFE ASSCE. CO.

STANDARD LIFE ASSCE. CO.

Prêts hypothécaires

Résidentiels, Industriels, Commerciaux

QUEBEC
925, Chemin St-Louis
Tél.: 681-6201

HALIFAX
183 Hollis
422-1771

MONTREAL
360 ouest, rue St-Jacques
VI. 4-8807

Le rôle de l'Etat consiste à établir un plan d'indication provisoire

Capital et travail

Le premier besoin est donc de réfléchir sur les relations entre le capital et le travail qui sont liés indissolublement au point que tout mouvement qui les considère isolément ou comme supérieurs l'un à l'autre les prive de toute leur fécondité. Un capital est mort grâce auquel on ne travaille pas, mais le travailleur qui chasse le capital se coupe l'un de ses bras. Or, si le travail est structuré par le mouvement syndical, le capital l'est beaucoup moins pour des raisons qui tiennent à sa nature et à sa mobilité même, qui le fait s'évader et s'éloigner facilement de toute lutte vers des lieux plus sereins. Cette vérité n'apparaît bien souvent qu'à l'administrateur, consacré tout entier au bien de la seule entreprise. C'est en effet une caractéristique de cette dernière qu'elle exige et possède sa propre autonomie.

La formule juridique actuelle de la compagnie par actions dans le système capitaliste ou la régie publique dans le système collectiviste en sont la reconnaissance expresse.

Dans le premier cas, on identifie l'entreprise à une véritable personne, la personne morale dont parlent les juristes, tandis que dans le second, on la juge à son efficacité administrative, à la qualité de sa production et au mouvement de sa croissance. Pour ne retenir que ce dernier aspect, toute firme est malade qui ne grandit pas et qui pour ce faire ne se spécialise pas. Ses critères de santé sont le nombre et la qualité croissante de son personnel, de son capital, de ses produits et de ses clients, c'est-à-dire de ceux qui vivent d'elle par leur travail, qui trouvent dans une fraction de son capital une participation à sa stabilité et à sa croissance et qui viennent chercher à ses établissements nouveaux de meilleurs produits et de meilleurs services.

Il est trop évident que ce triple progrès ne se réalise que par l'unité et l'autorité de la direction, que ne saurait déplacer aucune théorie sur le partage de la gestion. Une meilleure conception de l'entreprise, sans permettre qu'on la vicié par des ingérences ou des exigences impossibles, devra toutefois accepter avec le travail comme avec le capital des délibérations et des ajustements qui soient assez fréquents et amicaux pour ne pas en arriver à cette rupture de l'économie qu'est la cessation de la production.

La législation ouvrière

Il serait trop facile de prendre ici partie d'un côté ou de l'autre d'une barricade qu'il s'agit de faire tomber. Ceci ne dispense pas pour autant, précisément parce que nous venons de faire état de la confiance et de la bonne foi, de condamner vigoureusement tout ce qui est mauvaise foi, soit dans les renseignements donnés, soit dans les procédures et les méthodes dilatoires, soit dans les demandes excessives dont on sait bien qu'elles sont de pure stratégie, soit dans les comparaisons avec des pays trop lointains et qui ne sont pas soumis aux mêmes forces concurrentielles, soit dans ces exactions que peuvent être les grèves illégales, perlées ou sur le tas, soit dans ces fourberies que sont la partialité d'un arbitre ou le chantage délibéré.

Il est grand temps que la législation ouvrière devienne une législation qui ait vraiment le caractère juridique voulu par la justice, à la suite d'études sociologiques

impartiales, mais en même temps d'études économiques informées. Si la liberté du travail est de droit naturel, le droit de grève n'est que de droit positif et il relève de la sagesse pratique du législateur; quant à son exercice, il relève essentiellement de la prudence et de l'information économique des travailleurs.

L'observation la plus élémentaire montre que le capital et le crédit modernes empruntent de leur forme bancaire et fiduciaire un caractère de fluidité qui les rend susceptibles de déplacement rapide. Plus avancent le mécanisme et l'automation, moins la seule implantation au sol suffit à attacher l'industrie si les habitants du lieu devaient, soit y être exploités, soit tenter d'en abuser. La mobilité du travailleur jouera d'ailleurs dans le même sens, et elle doit augmenter avec les responsabilités. Le travail est d'autant moins monolithique qu'il est plus personnel, plus intellectuel et plus décentralisé.

La loi ne peut astreindre au même régime ce champ par excellence de la propriété privée, donc du capital et de l'exploitation individuelle, que constitue l'agriculture, et l'artisanat, section de la liberté dans le choix du travail et du client, pas plus d'ailleurs que le commerce, royaume du marché et du libre choix des produits ou enfin l'industrie, concentration permanente de produits choisis et de capitaux immobilisés. Les quatre n'en demeurent pas moins solidaires. Par un angle différent, si le problème financier de toute entreprise est d'obtenir au meilleur coût le capital le mieux approprié à ses fins et à ses moyens, la sélection ne dépend pas que d'elle et sera à la fois objective après dénonciation de toutes les circonstances, et subjective selon que l'épargnant donne la préférence au rendement immédiat, à la sécurité du moyen terme ou à l'espérance du profit à longue échéance. L'économie d'un pays doit offrir toute la gamme et l'Etat doit assurer l'impartialité de l'offre et de la demande. Ce dont il doit se garder, c'est d'entrer lui-même dans l'exécution de l'économie à titre d'exécutant, ce qui lui ferait perdre son impartialité de régulateur.

Rôle de l'Etat

De toute façon, entre le capitalisme et le collectivisme doit se placer non pas le dirigisme, mais tout au plus un plan d'indication provisoire, et plus encore le pluralisme, libre arène des initiatives et des institutions volontaires. La liberté du travail, c'est aussi la liberté du capital, parce que c'est le droit d'en créer. Il faudra donc préférer le capitalisme des non-capitalistes, c'est-à-dire le capitalisme de tout le monde, ce qu'on appelle aux Etats-Unis "the people's capitalism", et qui consiste à répandre le plus possible l'actionnariat individuel, au communisme même édulcoré de la Russie actuelle dont le préjugé contre la

propriété privée l'amène à n'autoriser les investissements rentables des individus qu'en obligations de l'Etat. Les régimes de pension et de retraite et la gestion des diverses caisses proposées à cet égard devraient s'orienter à la lumière de cette comparaison. Exemple parmi bien d'autres de l'interdépendance de l'économique et du social, et auquel il faut malheureusement se limiter.

Préférence et protectionnisme

Ici encore en effet, l'analyse nous éloigne du caractère strictement nationaliste. Pour le retrouver, il faut se rendre compte que le progrès d'une nation n'est pas celui de l'Etat, mais celui des nationaux. Ce n'est donc pas de l'Etat, pas même de son Etat national, la province de Québec, que le Canadien-Français doit attendre son succès économique. C'est de lui-même, de sa réflexion, de son effort, de son ambition, de son adaptation, de son souci du détail et de la perfection, comme de son ampleur de vue et de sa justesse de calcul. Son Etat lui doit une préférence parce que c'est sur lui que doit se concentrer l'attention de cet Etat. Mais cet Etat ne lui doit pas de privilège et sa protection tutélaire ne doit pas être un protectionnisme. Au surplus, n'étant pas magicien, l'Etat ne peut créer du tout fait, pas plus que l'homme ne peut semer un arbre adulte. Il leur faut à chacun passer par l'enfance, la fondation et l'apprentissage, c'est-à-dire, compter avec le temps.

Sortir du Québec

Le Canadien-Français prendra donc dans sa province toute la place à laquelle il aspire si, en y concentrant son application avec son enracinement, il fait néanmoins pousser des rejetons à travers tout le territoire canadien et même au-delà. Cette réussite hors de sa province s'effectuera probablement mieux par des filiales que par des succursales, et par des alliances avec de grandes affaires que par des fusions où il courrait risque d'être vite absorbé.

Pour y arriver néanmoins, il devra avoir procédé d'abord à

l'intérieur du Québec à un mouvement inverse grâce à la fusion de ses propres entreprises concurrentes en de plus grandes unités en vue d'une meilleure qualité, d'un moindre coût et d'un moindre effort. Tout sera perdu si à ces critères on substituait celui du seul profit, considérable, rapide et égoïste, que ce soit par dogmatisme ou par opportunisme de classe, de parti, de groupe, de race, d'intérêt ou de prestige.

Le rapport tout récent de la Commission Porter paraît pécher sur ce point au même chef que certaines législations provinciales des dernières années. Fût-il même vrai que la concurrence est un remède à tout, permettre à des institutions spécialisées et à bon droit déjà réglementées parce qu'elles sont d'ordre public, comme la banque, la finance, l'épargne ou la fiducie, de pénétrer dans le champ les unes des autres, ce n'est à la vérité plus de la concurrence, mais du privilège que l'on crée en faveur du plus puissant, c'est aussi la démonstration que l'on n'a guère réfléchi sur la nature de la société par actions d'une part, de la spécialisation économique de l'autre.

L'économique et le social

Continuer ces remarques ferait encourir le reproche de vouloir se mêler de tout et de prétendre apprendre, soit à l'Etat sa politique, soit à la nation son nationalisme. Or, on ne saurait trop le répéter, ils partagent tous deux avec l'économique ce caractère d'être des arts et des pratiques. C'est donc ainsi seulement qu'on les apprendra, mais on ne les apprendra bien qu'en les éclairant de haut, par une triple démarche philosophique: une philosophie du fédéralisme, une philosophie économique et une philosophie sociale. Comme l'a si bien dit Alain: "La pensée

par concepts, séparée de l'expérience tâtonnante, se trompe à tous les coups. Il y a une métaphysique de l'économie, comme des passions, comme de la politique, comme de tout".

C'est un peu le propre de l'esprit français que de ne pas se satisfaire sans définition, d'insister sur un schéma et d'ordonner soi-même sa pensée en vue de prévoir son action et celle des autres au lieu de faire simplement confiance à autrui en étant confiant qu'on saura au besoin s'ajuster à son action ou la rectifier. Aucune des attitudes n'est en soi supérieure à l'autre et cette relativité est saine, sans quoi le progrès serait lié à une seule avenue. D'un côté, ce serait à désespérer du raisonnement et de la rigueur de l'observation. De l'autre, ce serait refuser la leçon la plus exacte et la plus prochaine parce qu'elle s'apprend en s'illustrant au fil des jours. La première méthode engendre plus d'admiration de celui qui apprend pour celui qui enseigne, la seconde entretient entre eux plus d'amitié.

Quiconque a fréquenté les Canadiens-Anglais et les Néo-Canadiens d'autre origine a pu constater la sympathie des premiers pour la fermeté de caractère, celle des seconds pour toutes les aspirations égalitaires. Les Canadiens-Français ne sauraient souhaiter chez leurs compatriotes de dispositions plus favorables à la poursuite de leur développement économique. En toute rigueur de la pensée logique dont ils se réclament, il en découle cependant pour eux un double devoir: être maître de soi pour être véritablement maître chez soi; écouter et respecter autrui pour pouvoir oeuvrer avec lui. Il n'est pas d'autre voie à la prospérité.

Marcel FARIBAULT

TEXACO
CANADA LIMITED

Actions ordinaires, dividende no 102

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE, qu'un dividende de 40 cents par action, a été déclaré sur les actions ordinaires sans valeur au pair de Texaco Canada Limited, pour le trimestre se terminant le 30 juin, 1964, payable le 31 août, 1964, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 31 juillet, 1964.

Par Ordre du Conseil d'administration.

D.F. BENTLEY,
Secrétaire.

Montréal, Québec,
22 juin, 1964.

FORANO
LIMITÉE

Dessinateurs - Fondateurs - Mécaniciens

Fabricants de Machines de Qualité depuis 1873

PAUL M. FORAND
Président et Gérant Général

L. P. HEBERT
Gérant Général des Ventes

BUREAU-CHEF ET ATELIERS, PLESSISVILLE, QUE.



Une savoureuse expérience



Le nouveau cigare Reas Candella est à la fois doux et savoureux. Il est enrobé d'une feuille de tabac "Candella" qui lui confère une agréable douceur. Les fins havanes qui le composent lui assurent une saveur incomparable. Offrez-vous cet excellent cigare qui allie superbement la douceur à la saveur.

BELVEDERES 22g* PETIT CORONAS 22g* CORONAS GRANDES 39g*
*Prix suggérés, toutes taxes comprises

REAS CANDELLA — un signe de goût
Produit de GENERAL CIGAR COMPANY, LIMITED
réputée pour ses fins cigares

L'activité des compagnies minières attire et prospecteurs et financiers

Même s'il y a déjà trois excellentes mines en production dans la nouvelle région de Matagami située à quelques 100 milles au nord d'Amos et 450 au nord de Montréal, il n'en demeure pas moins que plusieurs compagnies poursuivent encore des recherches intensives dans ce secteur en vue d'y découvrir un nouveau ou ce qui serait mieux encore, plusieurs nouveaux gisements.

On sait que les compagnies Matagami Lake Mines Ltd., Orchan Mines Ltd. et New Hosco Mines Ltd. exploitent déjà, depuis l'automne dernier, de riches gisements près de la ville de Matagami, plus précisément dans les cantons Galinée et Daniel. Ces mines produisent surtout du zinc, ce qui a permis au puissant groupe minier de Noranda Mines de faire construire une raffinerie de zinc dans la région de Valleyfield, près de Montréal. Même si les gens du nord auraient soumaité que cette raffinerie soit érigée dans cette région, ce qu'entre autres, un pionnier comme J.B. Lebel de Senneterre préconisait depuis nombre d'années, ils sont tout de même heureux de voir cette raffinerie dans les limites de la Province de Québec, sachant que l'affinage du minéral de zinc permet tout de même de créer de nouveaux emplois et permettre l'établissement de nouvelles industries.

Ces mines de Matagami produisent aussi du cuivre. Nous devons souligner toutefois que New Hosco Mines produit exclusivement du cuivre et tout récemment à la suite d'autres travaux d'exploration sous terre, a repéré un nouveau gisement d'au delà d'un million de tonnes de minéral contenant en moyenne 3% de cuivre. Les tra-

voux d'exploration se poursuivent à New Hosco, principalement, mais les autres mines productrices ont aussi l'oeil ouvert. Orchan par exemple poursuivra encore cette année des travaux sur l'immense terrain dévolu entre les gisements de New Hosco, de sa propre mine et ceux de Matagami Lake Mines par la compagnie Bell-Allard Mines qu'Orchan contrôle à cent pour cent.

Plus à l'est, toujours dans le canton Isle-Dieu, mais de l'autre côté de la Rivière Bell cette fois

aux environs de la Bale Dunlop au sud du Lac Matagami, plusieurs compagnies sont affairées dans le but de retracer sur leurs terrains l'importante structure d'or mise à jour les années dernières sur les claims de Northern Quebec Explorers Ltd. qui possède un groupe dans ce secteur depuis 1956. En effet Ghislain Mining et J. R. Beauchemin Mining Co. poursuivent des travaux de prospection en surface depuis le début de mai.

Quant à Northern Quebec Explorers Ltd. qui détientrait le corps

principal de la structure d'or majeure découverte à cet endroit, elle poursuit également ses travaux, de même que ses démarches en vue d'un financement public afin d'exécuter une importante campagne de sondage.

Encore plus à l'est, dans le canton voisin de Lozeau, mais toujours le long des rives sud du lac Matagami (qui a plus de 20 milles de long de l'est à l'ouest) Newlund Mines Ltd. et Noranda Exploration poursuivent également des travaux d'exploration en surface depuis l'an dernier et, aux dernières nouvelles, projetaient même d'exécuter certains sondages au diamant.

Il n'en faut pas moins pour attirer l'attention non seulement des prospecteurs ingénieurs miniers,

géologues et gens du métier, mais aussi des financiers de la Métropole. C'est ainsi que la division des Mines de Montréal Board of Trade organisait un train spécial pour visiter cette nouvelle région et redécouvrir l'Abitibi, ce qui se produit d'ordinaire à tous les 6 ou 7 ans. La dernière visite des financiers de Montréal et gens de Mines et du Board of Trade remonte à 1952 ou 1953 sauf erreur.

Cette visite d'hommes d'affaires de Montréal et l'activité minière fébrile qui règne encore dans la région de Matagami nous incite à continuer de surveiller de près, de très près même, ce qui se passe en Abitibi, car on pourra bien y découvrir encore de nouvelles richesses.

J. J. Martel.

3.2	22.8	60 1/2	57 1/4	Cr Zell	1.80	1.80	Dec	2.50	Mar3m .71	58	58	58	+ %	1
3.6	17.3	31 1/4	26 3/4	" A	1.00	1.00	Dec	1.82	Mar3m .46	31	31	31	- %	5
1.2	16.3	12 1/2	8 3/4	Crush Int	.15	.20	Oct	.75		12 1/2	11 1/2	11 1/2	- %	88
4.4	4.4	4.4	4.4	Cygnus A						4.40	4.20	4.25	-25	84
...	B						4.50	4.25	4.25	-25	185
7.4	...	1.90	1.35	Dale			June	28d		1.50	...	1.70
6.6	15.2	46 1/2	45	Dalex pfd	7.00	7.00	Sept	19.22		95	...	100
...	...	25.0	23	De-Havill			gDnc	7.30		350
...	...	3.30	16 1/4	Della Acc			Dec	.88	Mar3m .32	22 1/2	21 1/2	22	...	17
...	...	16.8	12 1/4	" B pfd						120	118	118 1/2	...	60
3.2	19.5	25	18 1/2	Dellona			Dec	.64	Mar3m .10	10 1/2	10 1/2	10 1/2	+ 1/2	1
3.1	15.1	61 1/4	50 1/2	Denault	1.80	1.80	Dec	1.28	Feb9m .97	25	25	25
...	Dist Seag			Apr9m	3.02		61 1/2	59	60 1/4	+ 1 1/2	219
2.2	45.0	18 1/4	16	D Ang Inv	.40	.40	Apr	.40		19
5.2	100	96 1/2	96	" pfd	5.00	5.00	Apr	25.71		25
1.4	59.4	25 1/2	11 1/4	D Bridge	.40	.40	Oct	.40		18	1004
4.4	10.8	15	14	DC Gleniv	1.70	1.70	July	5.47		122	122	122	+ 2	1
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Coral pfd	1.00	.60	July	5.47		131 1/2	131 1/2	131 1/2	...	3
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.2	10.8	15	14	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
5.9	9.2	12 1/2	11 1/4	D Dairies	.20	.80	Dec	2.11		15
6.0	4.5	10 1/2	10 1/2	D										

Le financement accordé par RoyNat totalise \$37,429,000

Au cours de sa deuxième année d'opérations RoyNat Ltd., a connu un essor et une expansion remarquables. C'est ce qui ressort du rapport du président, J.W. Powell, adressé à l'assemblée annuelle tenue aujourd'hui (25 juin).

On a révélé un profit net après impôts de \$178,360. Après avoir déduit un dividende de 5% sur les actions privilégiées et absorbé le solde du déficit causé par le report des frais encourus avant le début des opérations en 1962, la compagnie montre un surplus accumulé de \$113,019.

A la fin de l'année fiscale, soit

au 30 avril, le financement accordé à des compagnies canadiennes ajouta des engagements en cours totalisant \$37,429,000. Les montants versés aux emprunteurs au cours de l'année se totalisèrent à \$22,393,000 comparativement à \$6,318,000 pour l'année précédente.

Parmi les changements les plus significatifs qui se sont produits au cours de l'exercice dans la situation financière de la compagnie, M. Powell a signalé l'augmentation substantielle du montant de financement accordé aux compagnies canadiennes, et l'entrée comme emprunteur sur les mar-

chés de l'argent à court terme et à long terme.

RoyNat a commencé à vendre ses billets à court terme au public en septembre 1963 et, en février dernier, elle offrait aux marchés ses débentures, Série A, 6% pour un montant de \$15,000,000. Au cours de son exposé M. Powell a ajouté: "Nos billets à court terme ont reçu un accueil immédiat et enthousiaste; cette méthode de financement continuera à être utilisée entre nos émissions à plus long terme. Le public a extrêmement bien accueilli notre émission de débentures, Série A, qui a été distribuée dans tout le pays".

La compagnie a maintenant six bureaux régionaux en activité, trois de plus que l'année précédente, et elle prévoit l'ouverture prochaine

d'un septième à Régina.

Se référant au Rapport de la Commission Royale d'Enquête sur le Système Bancaire et Financier, le président de RoyNat a indiqué que plusieurs recommandations de la Commission auraient pour but d'accroître davantage la concurrence dans les domaines relatifs au financement de l'entreprise privée.

"En ce qui concerne RoyNat, a-t-il déclaré, nous favorisons cette orientation qui préconise une concurrence saine entre organisations financières qui obtiennent leurs fonds de sources similaires aux nôtres et qui sont sujettes pratiquement aux mêmes impôts que l'on peut considérer "route à deux sens"; et je suis sûr qu'elle nous sera profitable."

Le carnet



Claude Gilardeau a reçu une des 24 bourses qu'accorde chaque année Canadian Industries Limited pour des recherches post-universitaires en chimie, génie chimique, et en administration de la faune. M. Gilardeau a obtenu son baccalauréat et sa maîtrise en sciences de l'Université de Montréal où il poursuit présentement des recherches en chimie. Cette bourse C-I-L, d'une valeur de \$2,400, y compris \$400 pour l'université, est la deuxième que reçoit M. Gilardeau et lui permettra de continuer ses études de doctorat.

Depuis 1940, date de l'instauration du programme, la compagnie C-I-L a offert 368 bourses évaluées à près de \$685,000. En plus de ces bourses, la compagnie accorde des subventions capitales aux universités et offre des bourses en technologie des textiles. La somme de ces dons porte à \$100,000 par année l'apport direct de C-I-L à l'éducation.

ASSOCIATION DES COURTIER D'ASSURANCE



M. Roger Viau, C.D.A.A., de Montréal, directeur de l'Association des courtiers d'assurances de la Province de Québec, a été élu président du comité d'assurance d'automobile de cette association, à l'assemblée annuelle tenue à Montréal.

FEDERATION DES OEUVRES DE CHARITE CANADIENNES-FRANCAISES

M. Roger Robert, président du Conseil d'administration de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises, annonce la nomination de M. Gérard Frigon, t.s.p., au poste d'administrateur délégué du secrétariat permanent de la Fédération, en remplacement de Me Jacques Dupuis.

M. Frigon dirigeait Caritas-Saint-Hyacinthe depuis juillet 1962 et il assumera ses nouvelles fonctions à Montréal à compter du 20 juillet prochain. Le nouvel administrateur délégué de la Fédération possède une vaste expérience du bien-être communautaire.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BEAUPORT

La Chambre de Commerce de Beaufort a élu, à sa dernière assemblée annuelle, M. Jacques Dugré à la présidence de cet organisme, en remplacement de M. Fernand Bolland dont le terme était écoulé. Le Conseil d'administration se compose également de MM. Léonard Doyon, premier vice-président, Guy Lefebvre, deuxième vice-président, Denis Carmichael, secrétaire et Paul-Emile Viger, trésorier. MM. Charles Grenier, Robert Drouin, Jacques Têtu, Charles Verreault, Jean Duhamel et Edgar Lambert furent également élus directeurs.

N-O

3.6	14.5	6 1/4	5 1/2	MI R	Dair	.20	20	Mar	.38	Sept	47	5 1/2	5 1/2	4
5.2	12.1	12 1/4	11 1/4	MI R	Rice	.60	60	Apr	.95	11	11	11	11	19
NATIONAL														
3.8	10.5	2.00	1.40	Nat Auto V				Dec	.50			1.60	5 1/2	1.65
4.3	14.0	1.80	1.55	Nat Cont		.10	20	Dec	.06			1.80	1.80	+25
6.3	14.0	1.80	1.55	Nat Drug		.80	80	Dec	.37			1.25	1.25	19
2.6	6.8	2.21	2.1	Nat Groc		.60	60	Mar	3.38			1.35	1.35	3
5.5	2.00	2.75	2.7	Nat Hees		1.50	1.50	Mar	7.83			2.8	2.8	2
2.1	2.00	2.00	2.0	Nat Prod				June	2.67			1.70	2.10	1
2.1	17.2	12	10 1/2	Nat Trust		.52	.56	Oct	.73			2.6	2.6	11
4.2	19.1	28 1/2	24	Nfld Light		.24	.24	Dec	.66			2.20	2.20	10
4.8	12.0	27 1/2	26 1/2	Niag Steel		1.95	1.95	Aug	3m	5.18		2.6	2.6	15
5.5	15.0	14 1/2	14 1/2	Niag W C		.80	.80	Mar	1.37			1.45	1.45	15
4.9	83 1/2	80	80	Norand		4.00	4.00	Dec	28.66			4.8	4.8	110
3.3	21.8	49 1/2	40 1/2	Norand		1.30	1.50	Dec	2.09			4.5	4.5	110
5.8	15.6	12 1/2	11 1/2	Norac Fin		.72	.72	Dec	.83			1.25	1.25	32
2.4	2.4	2.4	2.4	Norac Fin		2.50	2.50	Dec	1.02			2.2	2.2	33
2.0	23.5	12	8 1/2	Nor Phone		.19	.20	Dec	.40			2.2	2.2	33
3.8	17.0	7.80	5.40	Ont Light		.90	1.00	Dec	1.53			2.6	2.6	13
3.1	16.2	19 1/4	13 1/4	Ocean C		.50	.60	Aug	1.20			1.9	1.9	24
4.0	17.3	16	13 1/2	Ogilvie		.60	.60	Aug	.86			1.75	1.75	82
4.4	3.9	3.9	3.9	Ont Steel		1.75	1.75	Dec	1.02			1.75	2.00	18
2.6	20.9	10	10	Ont Steel		1.20	1.20	Dec	.87			1.75	2.00	18
5.4	13.0	125	125	Ont Steel		7.00	7.00	Dec	595.78			2.6	2.6	1
0.8	27.7	3.00	2.40	Ont Stores		.20	.20	Dec	.09			2.6	2.6	1
4.8	81	9	6 1/2	Overland		.10	.40	Nov	1.02			2.6	2.6	1
5.7	5.7	11	9 1/2	Pfd		.60	.60	Nov	1.83			10 1/2	10 1/2	3

P-R

4.3	23.2	4.10	3.85	P A C Inv		.17	.17	Mar	.08	4.10	4.10	4.10	4.10	10
3.1	30.7	30	19 1/2	Pac Heli		.90	.90	Dec	.95	1.4	1.4	1.4	1.4	29
6.4	15.1	4.80	3.75	Parker		.80	.80	Apr	.53	4.80	4.80	4.80	4.80	9
6.2	15.1	12 1/2	12 1/2	Paton Mfg		1.40	1.40	Apr	3.41	1.40	1.40	1.40	1.40	9
7.1	9.6	17 1/2	16 1/2	P Ser Sls		1.00	1.00	Aug	1.46	1.4	1.4	1.4	1.4	15
11.9	10 1/4	8	7 1/2	Peel-Elder		.80	.80	Dec	.67	8	8	8	8	15
9.2	9	7 1/2	7 1/2	Pembina		2.50	2.50	Nov	42.14	8	8	8	8	2
4.9	51 1/2	48 1/2	48 1/2	Pemb Elec		1.86	1.86	Dec	1.86	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	1
5.3	22.3	18	18	Penmans		1.80	1.80	Dec	1.37	30 1/2	30 1/2	30 1/2	30 1/2	1
5.9	12.0	11	11	Phantom		6.00	6.00	Dec	30.59	11	11	11	11	1
4.0	9.3	10 1/4	9 1/4	People Cr		.37 1/2	.37 1/2	Jan	1.01	9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4	11
5.9	10 1/2	8 1/4	8 1/4	Photo Eng		.80	.80	Dec	1.46	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	334
5.0	11.0	16 1/2	15 1/2	Pow Corp		.26 1/4	.30	June	36 1/2	12	12	12	12	17
2.4	33.9	13 1/2	10 1/2	Pow Corp		2.25	2.25	June	24.08	12	12	12	12	144
4.6	5.0	13 1/4	11 1/4	Prem Iron		.06 1/2	.06 1/2	Dec	.043	1.45	1.35	1.45	1.45	1
4.5	20.2	4.65	4.00	Prem Tr		8.00	8.00	Dec	21.17	4.40	4.28	4.40	4.40	1x
4.5	16.6	4.5	3.8	Price Br		2.00	2.00	Dec	2.66	4.5	4.4	4.5	4.5	1x
4.5	8 1/2	8 1/2	8 1/2	Q N Gas				June	.38	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	113
3.0	20.4	24 1/2	23 1/2	Que Tel		.60	.70	Dec	1.15	11 1/2	11 1/2	11 1/2	11 1/2	5
5.1	21.2	21 1/2	21 1/2	R&M Bear		1.20	1.20	Dec	1.15	21 1/2	21 1/2	21 1/2	21 1/2	5
5.2	21	20	20	Rapid Grip		.60	.60	Dec	.73	20	20	20	20	3
7.5	14.1	12	11 1/2	Quinte A		.85	.75	gDec	.51	12	12	12	12	1
7.0	13.2	17 1/2	16 1/2	R&M Bear		1.20	1.20	Dec	1.30	17 1/2	17 1/2	17 1/2	17 1/2	1
7.3	13.8	9	7 1/2	Rapid Grip		.60	.60	gDec	.60	9	9	9	9	1
18.8	9	8 1/2	8 1/2	Reed		1.60	1.60	Mar	1.44	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	1
2.1	18.2	15 1/2	15 1/2	Reid pfd		3.12 1/2	3.12 1/2	Dec	83	15 1/2	15 1/2	15 1/2	15 1/2	8
6.1	51 1/2	50 1/2	50 1/2	Reitman		.45	.47 1/2	Jan	71	13	13	13	13	2
3.7	18.3	14	10 1/2	Reitman		.45	.47 1/2	Jan	71	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	2
6.9	14.1	12	11	Renold Ch		1.10	1.10	Dec	1.39	12	12	12	12	86
6.5	11 1/4	8 1/4	8 1/4	Reveistoke		1.20	1.20	Dec	8.32	11 1/4	11 1/4	11 1/4	11 1/4	3
5.7	21 1/2	20 1/2	20 1/2	Rev Prop		1.78	1.78	Dec	34.18	20 1/2	20 1/2	20 1/2	20 1/2	13
7.4	25 1/2	23 1/2	23 1/2	Ryalum pfd		4.75	4.75	Dec	1.94	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	3
5.0	97	95	95	R'side A		2.50	2.50	Dec	1.94	95	95	95	95	1
2.5	10.3	16	15	R. Rodwell		.40	.40	Dec	1.56	16	16	16	16	13
6.1	18 1/2	15 1/2	15 1/2	R. Rodwell		1.04	1.04	Dec	1.56	15 1/2	15 1/2	15 1/2	15 1/2	13
7.3	18.3	7	5 1/4	Rob Cotton		1.40	1.40	Dec	.30	7	7	7	7	11
7.4	6.4	17	10	Rob Cotton		1.80	1.80	Dec	.72	17	17	17	17	11
5.9	18 1/2	16 1/2	16 1/2	Rockower		.60	.60	Dec	.96	16 1/2	16 1/2	16 1/2	16 1/2	11
7.4	8.5	9 1/2	9 1/2	Rockower		.60	.60	Dec	.96	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	11
2.7	13.2	12	11 1/2	Rockwell		2.00	2.00	Dec	3.77	12	12	12	12	26
2.3	11	9 1/2	9 1/2	Rolland A		.25	.25	Dec	.80	11	11	11	11	1x
4.9	92	90 1/2	90 1/2	Rothman		4.25	4.25	Dec	75.96	92	92	92	92	1x
21.0	14	14	14	Rothman		1.10	1.10	Dec	.81	14	14	14	14	3
5.2	14.2	11 1/2	11 1/2	Royalite		1.31 1/2	1.31 1/2	Dec	16.17	11 1/2	11 1/2	11 1/2	11 1/2	3
6.0	26	24 1/2	24 1/2	Ryl Oak A		.60	.60	Dec	2.38	26	26	26	26	6
12.5	30	21.5	21.5	Russell H		.60	.60	May	.20	21.5	21.5	21.5	21.5	2
5.5	6.2	11	9 1/2	Russell H		.60	.60	Dec	1.20	11	11	11	11	22

S

2.2	16.0	28	17	SI Law Cm		.40	.60	Dec	1.69	28	28	28	28	9
4.6	11.8	22	21 1/2	SI Law Cp		1.00	1.00	gDec	1.84	22	22	22	22	2
4.9	104 1/2	100	100	SI Law Div		5.00	5.00	Dec	66.87	100	100	100	100	2
5.4	8.4	8	8	Sangamo		.40	.40	Dec	.88	8	8	8	8	133
3.3	7.9	10 1/4	7 1/4	Savoyette		3.00	3.00	Jan	3m	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	5
5.3	55	51	51	Scott Yk pfd		2.75	2.75	Dec	28.8	55	55	55	55	9
5.7	18 1/2	16	16	Scythos Co		1.00	1.00	Nov	1.37	16	16	16	16	31
4.7	14.2	6 1/2	4.70	Selkirk A		.25	.30	Dec	.45	6 1/2	6 1/2	6 1/2	6 1/2	1
32.1	18 1/2	15 1/2	15 1/2	Seven Arts		1.01	1.01	Jan	1.08	15 1/2	15 1/2	15 1/2	15 1/2	130
4.1	27	25 1/2	25 1/2	Shell A		1.01	1.10	Dec	5.06	27	27	27	27	20
3.7	14.8	6.50	5.50	Shell A		1.00	1.4							

Le CN veut être jugé selon les mêmes normes que l'entreprise privée

Le Canadien National veut être jugé, dans la mesure du possible, selon les mêmes normes que l'entreprise privée - c'est-à-dire selon son aptitude à obtenir de bons résultats financiers dans des conditions de juste concurrence.

C'est ce qu'a affirmé M. Donald Gordon, président du Canadien National, en expliquant les raisons qui ont présidé à la rédaction des propositions faites au gouvernement fédéral par cette société, propositions qui recommandent au gouvernement de modifier le capital du C.N. de façon à le libérer des charges écrasantes d'intérêt qui font du compte de profits et pertes une image infidèle de la gestion et de la marche de l'entreprise.

"Ce que nous demandons, c'est que l'ombre des charges financières héritées du passé soit dissipée une fois pour toutes, d'expliquer M. Gordon. Et cela n'en-

traînerait, je vous l'assure, aucun fardeau additionnel pour le contribuable"

Et il ajouta que c'est en se comportant comme une entreprise peut être le plus utile à la nation. "C'est dans ce but que nous avons fait nos propositions," affirma-t-il.

Le rapport de la Commission MacPherson sur les Transports, a dit M. Gordon, insiste pour que le Canada adopte une politique nationale, et le président du CN

approuve les suggestions que fait la Commission pour que soit donnée aux chemins de fer une plus grande latitude dans l'établissement de prix concurrentiels pour leurs services et que soient abolies les restrictions désuètes et les modalités inutiles de la réglementation.

Il importe toutefois que la population du Canada n'envisage pas la législation recommandée par la Commission royale comme étant destinée à favoriser les chemins de fer au détriment des autres

modes de transport, dit-il, ni à encombrer le système de transport d'un plus grand nombre de règles et de complications.

On devrait plutôt y voir un aspect de la politique visant à encourager la création, au Canada, d'un système de transport rationnel et autorégulateur qui puisse répondre efficacement aux besoins d'une nation moderne tout en assurant la position concurrentielle de cette nation sur les marchés mondiaux.

Selon M. Gordon, le Canada semble sur le point d'élaborer une politique du transport adaptée à notre époque et "conforme à l'orientation actuelle du transport dans le monde".

A peu près partout, dit-il, "la nécessité sociale et le réalisme

économique et politique conduisent au développement rationnel de systèmes de transport nationaux et même internationaux".

M. Gordon mentionna certains aspects du système de transport canadien qui bénéficieraient de politiques plus larges et d'une action positive. "Je pense, dit-il, à la coordination de la réglementation fédérale et provinciale du transport; à l'établissement de tarifs équitables pour que tous les modes de transport assument une part comparable du coût des installations publiques qu'ils utilisent; et à la coordination des investissements publics et privés dans les installations, de manière qu'il y ait toujours des installations suffisantes là où elles sont nécessaires."

fonds mutuels

Cours à midi vendredi

All Canadian Com.	5,98	6,55
All Canadian Div.	6,09	6,87
American Growth	10,35	11,31
Andree E.	2,69	2,72
Associated Investors	11,02	11,13
Beaurean	38,80	42,13
Canafund	49,75	52,24
Canada Growth	5,84	6,38
Canadian Energy	7,95	8,71
Canadian Investment Fund	3,95	4,34
Canadian Trusteed	4,83	5,28
Champion	6,83	7,51
Collectif 'A'	7,13	7,75
Collectif 'B'	5,46	5,82
Collectif 'C'	7,78	8,46
Commonwealth	10,30	11,29
Corporate Investors	11,44	12,50
Diversified 'A'	28,65	
Diversified 'B'	5,73	6,30
Dominion Comp.	4,11	4,42
Dominion Div.	3,33	3,58
Dominion non-res.	3,99	4,29
Dominion Equity	21,65	22,10
Dreyfus F. (fonds US)	20,42	22,20
European Growth	6,48	7,08
Ex. Fund 1962	6,34	6,59
Federated	5,67	6,20
First Oil & Gas	5,18	5,66
Group Income	4,12	4,50
Growth Oil & Gas	10,74	
Guardian	3,26	3,46
International Mutual	5,01	5,44
Investors Growth	8,19	8,90
Investors Mutual	14,25	15,48
Leverage	8,89	9,74
Mutual Accumulating	4,61	5,04
Mutual Bond	7,89	8,26
Mutual Bond Inc. Fund	5,80	6,07
Mutual Income	6,23	6,81
North American	12,93	14,13
One William Street	15,46	16,90
Prêt et Revenu	6,96	7,61
Provident	5,67	6,17
Putnam (fonds US)	9,55	10,44
Radisson	4,82	5,30
Regent	6,50	7,14
Research Investors	13,38	14,63
Security Fund (fonds US)	12,99	14,20
Templeton	12,36	13,51
TV Elect. (fonds US)	8,12	8,85
Timed Investment	6,85	7,52
Trans Canada 'A'	36,05	
Trans Canada 'B'	38,05	
Trans Canada 'C'	7,78	8,54
United Accumulative	7,82	8,55
West. Growth	5,44	5,95

change

Service de la BCN

Afrique du Sud	1.51	5/8
Allemagne	0.725	
Angleterre	3.02	1/4
Argentine	0.080	
Australie	2.42	1/4
Autriche	0.0420	
Belgique	0.0217	
Bresil	0.0010	
Chili	3.463	
Danemark	1.566	
Espagne	0.182	
Etats-Unis	1.08	7/32
France	2.209	
Allemagne	2.990	
Italie	0.01733	
Japon	0.02992	
Mexique	0.088	
Norvège	1.514	
Nouvelle-Zélande	3.01	11/16
Pérou	0.046	
Suède	2.108	
Suisse	2.509	
Tchécoslovaquie	1.520	
Venezuela	2.416	

Mines

Vol.	Max	Min	Fer.	Diff	Max	Min
Acadia	130	5	5	-1/2	4 1/2	
Accra	787	46	46	+1	46	18
Advoc	18	645	645	+15	700	620
Agnico	103	49	44	-5	59	44
Ajax	31	9 1/2	9 1/2	-1/2	13	9
Aktcho Yk	105	53	53	+1	69	40
All Pilch	146	21	19 1/2	-20	28	19 1/2
Alscope	79	38	38	-20	55	37
Alsoe	400	19	16	-1	23	12
Amal B Bel 20	6	6	6	-1	7	4
Amal Lard 41	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+1/2	19	14 1/2
Amara Rare	10	5	5	-1	10	10
Amercan	395	6	6	-1	10	6
Ang Am Mol 1	168	168	168	+8	240	168
Ang-Rouyn	106	41	38	-3	50	11 1/2
Ansil	2560	10 1/2	8	-1/2	11	7 1/2
Anthon	30	9	9	-1	12	5
Area	235	190	182	-9	215	106
Arion	191	11	11 1/2	+1/2	18	10
Arno	10	5	5	-1	7	4
Ass Ark	278	21	18	-3	25	18
De Wis	22	10 1/2	11	+1/2	17 1/2	10 1/2
At Cst Cop	866	108	85	-105	140	82
Atlas Yk	50	8	7 1/2	-1/2	10	6
Atlin Rut	460	8 1/2	8	-1	13 1/2	6
Aurifer	113	27	24	-3	32	24
Aumaq	728	5	4 1/2	-1/2	12	4
Aunor	12	370	360	-370	350	350
Bak Talc	50	13	12 1/2	-1/2	10	8
Bankeno	79	21	19 1/2	-20	23	12
Bankfid	533	15	10 1/2	-5	22	10
Barex	15	45	45	+1	40	40
Barnard	198	70	65	-70	74	61
Barvallee	90	25	25	-1	26	15 1/2
Barymon	2683	17	14 1/2	-1/2	17	6 1/2
Base Met	252	8	7 1/2	-1/2	14	7 1/2
Basko	72	8 1/2	7 1/2	-1/2	10	6
Beafl-Duq	86	27	25	-2	32	10
Belcher	93	37	35	-35 1/2	43	33 1/2
Beltier Q	1902	64	50	-54	64	50
Bethlehem	149	615	590	-600	-5	730
Bevon	59	11 1/2	10 1/2	-1/2	17	10
Bibis Yuk	1323	13	10	-10	14	7
Bilcop	27	10	10	-1	13 1/2	7
Bin Nam C	171	44	35	-40	48	35
Do rts	920	5	3	-3	5	3
Bik Bay	470	15	12	-12 1/2	24	9
Bik Hawk	107	10	9	-9	10	7 1/2
Bik Riv	890	20	17	-17	20	7
Bornite	10	9	9	-1	16	8
Brouly	16	26	26	-26	26	26
Bral Pion	405	390	405	-405	405	405
Bruce Ref	300	45	41	-41	45	27
Bruce-Pre	2458	42	25	-40	45	25
Brunau	70	18 1/2	18	-18	21	16
Brunswick	153	980	950	-950	625	625
Buff Hill	222	215	200	-215	230	162
Buff Red Lk	10	5 1/2	5 1/2	-5 1/2	8 1/2	5
Bunk Hill	476	43	31	-37	40	12
Brnt Hill	40	40	36	-37	40	12

C-D

Cable	114	11	9	12	13 1/2	8 1/2
Cadamel	11	4 1/2	4 1/2	-1 1/2	14	7
Cam	350	20	20	-21 1/2	52	20
Camilo Mall	84	174	164	-165	-9	181
Camp Chib	59	380	360	-370	320	320
Camp Red Lk	153	153	153	-153	153	153
Can Tung	131	95	81	90	-7	117

CANADIAN

C Dyo	266	110	103	-107	149	101
C Faraday	8	245	239	-245	230	225
C Keeley	69	31	31	-31	31	25
C Magnes	175	155	150	-155	151	150
C Malart	126	61	59	-60	61	41
C Silica	30	77	75	-75	110	70
Can Aust	63	8	7	-7	13 1/2	7
Can-Erin	285	8	7	-7	13 1/2	7
Candore	757	18	17	-17	15	15
Captain	135	8	7 1/2	-8	15	6 1/2
Caribou	30	6 1/2	6	-6	8	6
Cartier Q	10	6	6	-6	9 1/2	5 1/2
Cassiar	9	12 1/2	12	-12 1/2	12 1/2	10 1/2
Cayz Ath	22	10	10	-10	12 1/2	10
Cent Man	75	6	5	-5	19	5
Cent Patr	22	145	137	-137	182	103
Chemalloy	149	141	110	-110	203	35
Chesirk	795	17	15 1/2	-15 1/2	17	15
Chiville	607	17	15 1/2	-15 1/2	32 1/2	13
Chib-Kay	65	12	11	-11	15	10
Chiboug	115	10	9 1/2	-10	12	7
Chibougam	32	32	30	-30	45	28
Chimo	257	63	77	-80	+2	149
Chip Lk	290	12	11	-11	14 1/2	3 1/2
Chromium	11	125	114	-114	11	77
Cleveland	19	4	4	-4	10	4
Coch Will	62	350	340	-340	410	340
Coil Lk	104	22	22	-22	25	20
Comb	153	20	18	-18	31	18
Cominga	197	78	71	-71	113	50
Conlagas	197	78	71	-71	113	50
Conlaur	20	23	23	-23	23	21
Con-Key	188	11	10 1/2	-10 1/2	17 1/2	9
Con-Shaw	339	23	20	-20	21	17

CONSOLIDATED

C Bellek	490	7	6	-6	12	6
C Brewis	314	40	31 1/2	-40	5	31 1/2
C Call F-F	100	9	8 1/2	-9	13	5 1/2
C Canor	282	22	18	-19	23	18
C Canem	30	14 1/2	14	-14	17 1/2	10 1/2
C Gill Lk	205	7	6	-6	14 1/2	4
C Giden Arr	40	25 1/2	23 1/2	-23 1/2	25	20
C Halliwell	3588	39	31 1/2	-36	+1	39
C Harb	239	195	160	-160	-15	273
C Marcus	100	96	85	-86	+6	150
C Mogador	52	30 1/2	30	-30	-1	40
C Mogul	918	375	350	-360	-10	575
C Monop	3	8	8	-8	8	4 1/2
C Morr	258	69	62	-66	-1	87

Commentaires économiques

La Compagnie Rothmans de Pall Mall Canada Limitée fut constituée en 1956 afin de fabriquer et distribuer les produits du groupe de compagnies Rothmans qui opère dans le monde entier.

Depuis la mise en marché de ses produits en 1957, Rothmans a obtenu un succès remarquable réussissant à augmenter sa part du marché total de 2% en 1958 à 21% en 1963. En dépit de cette croissance rapide dans les ventes, aucun profit n'a été réalisé avant 1963 si l'on tient compte des opé-

rations de Rock City Tobacco. Ceci s'explique par les sommes énormes que la compagnie a dû dépenser pour se créer une clientèle au Canada et pour présenter la Rothmans Grand Format en 1962.

Pour l'exercice financier clos le 30 juin 1963, les ventes consolidées de Rothmans se sont accrues de 29.8% pour se porter à \$112 millions. Ce gain a été plus de six fois supérieur à celui de 4.6% réalisé par l'industrie de la cigarette au cours de la même période.

Le bénéfice net s'est chiffré à \$1.6 millions, soit l'équivalent de \$1.19 par action. L'achat de Rock City Tobacco au cours de 1963 a beaucoup ajouté au potentiel d'accroissement des profits de la compagnie et a affermi sa position vis-à-vis la concurrence en ajoutant à ses produits six marques de cigarettes bien connues.

La croissance future dans les bénéfices de Rothmans dépendra principalement de trois facteurs:

(1) Si Rothmans continue d'accroître sa part du marché au rythme actuel, elle contrôlera 25% du marché canadien dans un avenir rapproché. De ce fait, les bénéfices augmenteront sensiblement, même si la marge de profit net

reste inchangée.

(2) Si la marge de profit continue à s'améliorer, une augmentation considérable dans les bénéfices en résultera.

(3) Finalement, si une hausse de 1c dans le prix des cigarettes survenait, ce qui semble être très probable, Rothmans doublera probablement ses bénéfices.

Le rapport du sous-ministre de la santé aux Etats-Unis (U.S. Surgeon General) a eu très peu d'effet sur la vente de la cigarette au Canada et encore moins sur la compagnie. Nous croyons donc qu'au cours de 1964 et des années subséquentes, les ventes de Rothmans comme celles de l'industrie de la cigarette en général devraient

continuer de s'accroître. De plus la croissance de Rothmans continuera d'être plus rapide que celle de l'industrie de la cigarette en général. Au prix courant de \$13 3/8 l'action ne se vend que 8.9 fois les bénéfices de \$1.50 prévus pour 1964. En vue des succès passés et du potentiel de la compagnie, l'action semble considérablement sous-évaluée et nous en recommandons l'achat aux investisseurs agressifs.

ROGER PAQUETTE,
du Service d'Etudes
de Morgan & Co. Ltd.

Une nouvelle réglementation pour les véhicules lourds

Pour répondre aux nombreuses demandes et revendications qui ont été présentées par plusieurs organismes de transport routier du Québec, M. Gérard Cournoyer, ministre des Transports et Communications, annonce qu'un nouvel arrêté ministériel a été promulgué le 27 mai 1964.

Cette nouvelle réglementation vise surtout à augmenter les longueurs, les hauteurs et les pesantiers permises sur les routes du Québec pour certaines catégories de véhicules lourds affectés à une grande variété d'opérations commerciales.

Règle générale, la longueur en pieds de tout ensemble de véhicules, charge comprise, a été portée de 50 à 60 pieds.

La hauteur en pieds, charge comprise, a été portée de 12 1/2 à 13 1/2 pieds, sur certaines routes qui sont bien définies dans l'annexe II, faisant partie intégrale de l'arrêté en conseil.

Les pesantiers maximaux de la plupart des véhicules ont également été augmentés, mais conformément à certaines conditions qui sont également stipulées en détail dans le même arrêté en conseil.

Le texte intégral de l'arrêté en conseil 1045, du 27 mai 1964, ainsi que de ses annexes, peut être obtenu gratuitement par les organismes intéressés; on est prié d'adresser une demande écrite au Service d'information du ministère des Transports et Communications, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Les pipelines...

suite de la page 11
le réseau de la compagnie est deux fois plus long que celui de Trans Prairie. La compagnie s'approvisionne uniquement des champs de Pembina en Alberta à quelque 70 milles au nord d'Edmonton. Ses pipelines sont reliés à ceux de Interprovincial et de Trans Mountain. Les champs de Pembina comptent parmi les plus riches réserves pétrolières en Amérique du Nord. Pembina devrait être d'ici quelques années un des pipelines les plus rentables. Au prix de \$7 1/2, le rapport bénéfice-prix de Pembina est de 8.75. Malgré l'absence de dividendes, ce rapport nous paraît trop bas. Pembina est cependant quelque peu spéculatif. L'action n'étant pas soutenue par un dividende, elle réagit fortement aux conditions du marché. De plus, la découverte continue de nouvelles sources de pétrole oblige la compagnie à investir de fortes sommes, retardant d'autant l'amélioration du fond de roulement. Pour l'investisseur qui sait attendre, l'achat d'actions de Pembina peut être considéré comme un excellent moyen de participer aux gains d'un véritable "growth stock".

Jacques ROLLAND

LES OBLIGATIONS - COURS DE VENDREDI

semaine finissant le 26 juin 1964

Renseignements fournis par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Gouv. du Canada		O. D.		O. D.		O. D.		O. D.		O. D.													
3 1/4	Oct/64	99.77	100.02	Man Hydro	5/75-77	94 3/4	Ontario	4/69-72	91 1/2	93 1/4	Que Hydro	5/65	99 1/2	100 1/2	BC Elec 'AA'	4/86	80 3/4	83 1/4	Massey-Fer	4 1/2	76	94	96 1/2
3 1/4	Dec/64	100.00	100.25	Do	5/76-78	94 1/2	Do	5/73	98 1/2	99 3/4	Do	4 3/4	98 1/2	99 3/4	Do 'AB'	4 1/4	86	83 1/4	Do	5/67	98 1/2	100	
3 1/4	Jan/65	99.50	99.60	Do	5/78-79	99	Do	4 1/2	71-74	91 1/2	Do	5/67	99 1/2	100 1/4	Do 'AC'	4 1/2	86	83 1/4	MB & PR	5 3/4	78	97 1/2	100
3 1/4	Feb/66	98.45	99.05	Do	5/80-82	99	Do	5/73-75	99 1/2	99 3/4	Do	5/73-75	99 1/2	100 1/4	Do 'AD'	4 1/2	86	83 1/4	MEPC Cdn	6 3/4	82	102 1/2	102 1/2
4 1/4	Apr/65	99.95	100.25	Do	6/80-82	102 1/2	Do	4 1/2	74-76	91 1/2	Do	5/73-75	99 1/2	100 1/4	Do 'AE'	5/86	92 1/2	95 1/4	Moffat	5/86	99 1/2	100 1/2	100 1/2
3	Sep/61-66	97.25	98.05	Do	5/83	100 1/2	Do	3/75-77	99 1/2	99 3/4	Do	6/69	101 3/4	103 1/4	Do 'AF'	5/76	98 1/2	99 1/2	Nor Ont	5 1/2	82	99	101 1/2
4 1/4	Jan/66	99.70	100.30	ManTelCom	5/78-82	99	Do	4 1/2	75-78	88 1/2	90 1/2	Do	5/70	99 1/2	101	BC Telephone	5/82	93	95 1/2	Do	6/85	101	103 1/2
4 1/4	Jan/66	99.70	100.30	Do	5/78-82	99	Do	5/77-79	99 1/2	99 3/4	Do	4/73	88 1/2	90 1/2	Do	6/84	101 1/2	102 1/2	Nor Que Pwr	3 3/4	67	94 1/2	97
4 1/4	Jan/66	98.13	98.88	Do	5/78-82	99	Do	6/77-79	103 1/2	105 1/4	Do	4/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	NW Utes	5 1/2	83	96 1/2	99
3 1/4	Oct/67	97.00	98.00	New Bruns	3/75-65	97 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5 1/2	88	100	102 1/2
3 1/4	Oct/67	97.00	98.00	Do	5/76	99 1/2	Do	6/77-79	103 1/2	105 1/4	Do	6/73	101 3/4	103 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Ogilvie's J A	4/67	94 1/2	96 1/2	99
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	3 1/2	72-75	86	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	4/76	96 1/2	98 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do	5/76	99 1/2	Do	5/77-79	99 1/2	101 1/4	Do	5/73	92 1/2	94 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	Do	5/76	98 1/2	99 1/2	101 1/2
3 1/4	Apr/76	102.00	102.75	Do</																			

TÉLEX = TÉLÉ conversations avec le monde des affaires



L'annuaire du Télex compte



500 entreprises de construction



285 compagnies de transport



184 hôtels et motels

Abonnez-vous au réseau qui dessert 500 villes du Canada **TÉLEX**

RÉSEAU MONDIAL: 175,000 abonnés dans le monde, plus de 6,000 au Canada. **TÉLEX** est le plus important réseau de télécriteurs à cadran. Grâce à lui, vous restez en rapport avec les succursales, les fournisseurs, les clients, les banques, les hôtels, où qu'ils soient.

FRAIS RÉDUITS: Loyer mensuel de \$45 et tarif d'utilisation minime. Exemple: un message **TÉLEX** de 20 secondes, de Montréal à Los Angeles, coûte 30¢.

PAS DE TARIF MINIMUM au Canada, aux E.-U. ni au Mexique.

TOUTE DACTYLO a un rendement supérieur grâce à **TÉLEX**. Sur bande perforée, **TÉLEX** peut transmettre jusqu'à 100 mots à la minute.

POUR ATTEINDRE LES ENTREPRISES QUI N'EMPLOIENT PAS TÉLEX—employez le service exclusif TEL-TEX. Appelez un bureau de CP-CN ou de Western Union dans l'une des 72 villes des E.-U. et du Canada et tapez votre message. Il sera transmis immédiatement. Le prix? Le tarif de base **TÉLEX**, plus 75¢ de frais de livraison. La longueur du message n'est pas limitée.

A l'avant-garde dans le domaine des télécommunications

CANADIEN PACIFIQUE

TÉLÉCOMMUNICATIONS

CANADIEN NATIONAL